REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP)

Projet d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PASRP) Avec l'appui de l'union européenne

ENQUETE VILLAGES DE 2009 SUR L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Rapport final

SOMMAIRE

I.	CON	TEXTE ET JUSTIFICATIONS	3
II.	OBJE	CTIF GLOBAL DE L'ENQUETE VILLAGES	3
III.	ORG	ANISATION ET METHODOLOGIE	5
II		Rationalité	
II		Stratégie	
II		Budget et ressources humaines	
II		Calendrier des activités	
II	1.5	Calcul des indices et classement des communautés rurales	9
IV.	An	alyse des premiers résultats de l'enquête	10
V.	ACCE	S ET EXISTENCE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE	11
VI.	Ac	cès et fonctionnalité des services sociaux de base	14
VII.	Dis	sparités régionales et accès aux services sociaux de base	16
٧	/II.1	Disparité régionale de l'accès à un lieu de commerce	16
٧	'II.2	Disparité régionale de l'accès à un point d'eau potable	17
٧	'II.3	Disparité régionale de l'accès à une école	17
٧	′II.4	Disparité régionale de l'accès à une route	18
٧	'II.5	Disparité régionale de l'accès à un poste de santé	19
VIII	. EV	OLUTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	20
٧	/III.1	Evolution régionale de l'accès aux services sociaux de base	20
٧	/ 111.2	Evolutions départementales de l'accès aux services sociaux	22
	VIII.2.		
	VIII.2.	Evolution de l'accès à un point d'eau potable	23
	VIII.2.	Evolution départementale de l'accès à une école	25
	VIII.2.		
	VIII.2.	Evolution départementale de l'accès à un poste de santé	28
IX.	AC	CES AUX SERVICES ET PAUVRETE DES REGIONS	29
Х.	ANN	EXES	31

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

En collaboration avec les partenaires techniques et financiers, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile, le Gouvernement du Sénégal a bouclé la première revue annuelle de la deuxième Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP, 2006-2010). Composante essentielle du dispositif de suivi de la pauvreté, cette revue a montré le rôle fondamental des statistiques officielles et la place centrale de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui vient de proposer un Schéma Directeur de la Statistique (SDS, 2008-2013) dont la mise en œuvre est largement soutenue par les partenaires. Dans le même sens, l'ANSD a initié un projet de numérisation des districts de recensement (PNDR) avec l'appui du Projet d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance (PA/PNBG) en vue de recenser, dans toutes les localités, en milieu urbain comme en milieu rural, les infrastructures socioéconomiques et leurs coordonnées géographiques, afin de disposer d'une base de données géo référencées qui facilite l'accès, l'utilisation et la présentation des données socioéconomiques au niveau le plus fin.

La revue annuelle a aussi montré la nécessité de renforcer les outils de ciblage des zones et des ménages en vue d'améliorer l'efficacité des politiques économiques et sociales comme le Programme National de Développement Local (PNDL) dont la mise en œuvre souffre, selon des analystes avisés, de l'absence de ciblage pertinent. Les besoins de ciblage se font aussi sentir dans le cadre de la formulation du projet sur l'initiative du Millenium Challenge Account (MCA) qui vise les zones les plus pauvres du pays pour une meilleure efficacité des interventions attendues.

C'est pour répondre à la nécessité de renforcer le dispositif de ciblage pour une meilleure formulation et un suivi efficace de la mise en œuvre des politiques de l'Etat et des interventions des partenaires, que l'ANSD a envisagé de réaliser la deuxième Enquête-Villages. Celle-ci vise la mise à jour de la base de données de l'Enquête-Villages de 2000 qui a servi de base au ciblage des zones d'intervention de nombre de programmes opérationnels comme ceux de l'ex-Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) dont la fusion avec le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) a donné naissance au PNDL.

II. OBJECTIF GLOBAL DE L'ENQUETE VILLAGES

L'Enquête-Villages de 2000 a été conçue pour suppléer au manque d'informations permettant le ciblage des zones rurales jugées prioritaires dans la mise en place de programmes de réduction de la pauvreté. Elle visait à mesurer le niveau d'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base, au niveau le plus bas, c'est-à-dire au niveau village. En effet, l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, aux marchés des produits de base, au transport et à la communication, entres autres, peut influer positivement l'attitude des populations, en renforçant la gamme des opportunités capables de les amener à changer favorablement leurs comportements en prenant des initiatives et en faisant des choix de nature à améliorer leurs conditions de vie.

Dans la définition des objectifs de l'Enquête-Villages de 2000, il a été rappelé que, pour l'essentiel, ladite enquête devait servir d'outil de ciblage des zones d'intervention prioritaires du Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PLP), notamment dans sa composante « amélioration de l'accès aux services sociaux de base », qui visait l'augmentation des taux de scolarisation et d'alphabétisation, la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile ainsi que le taux de malnutrition infantile, mais aussi le relèvement des taux de consultation primaire curative et de couverture des programmes préventifs et l'amélioration de l'alimentation en eau potable des populations.

Aussi, pour atteindre ces objectifs, l'Etat avait-il mis en place, avec l'appui de la Banque mondiale, un Fonds d'Investissement Social (FIS), visant l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, d'une part et d'autre part l'appui aux activités génératrices de revenus, à travers la micro-finance. Les investissements devaient ainsi être orientés vers les zones où la pauvreté et les inégalités sociales étaient les plus fortes. A cet effet, un ciblage très fin s'imposait, notamment au niveau communauté rurale. Il s'est donc avéré nécessaire, pour déterminer de façon rationnelle et objective, les zones prioritaires, de procéder au classement des communautés rurales dans les régions retenues en fonction de leur niveau d'accès aux services sociaux de base.

L'Enquête-villages de 2000 qui a été réalisée par l'ex-Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), en collaboration avec la Direction de l'Expansion Rurale, portait sur l'ensemble des villages du Sénégal et visait essentiellement à mesurer de façon directe et objective, les niveaux d'accès aux services sociaux de base. Nombre de services sociaux ont été observés, mais considérant leur plus grand impact sur l'amélioration des conditions de vie, les infrastructures suivantes ont été privilégiées dans la détermination du niveau minimal d'accès et l'analyse de conditions de vie et la pauvreté : source d'eau potable (robinet/borne fontaine, forage ou puits moderne), poste de santé ou dispensaire, école primaire, marché, lieu de commerce ou point de vente des produits essentiels et routes. L'Enquête villages de 2009 retiendra les mêmes services pour faciliter la comparaison et mieux mesurer les changements intervenus.

Cette approche fait référence au caractère multidimensionnel de la pauvreté et repose sur l'idée selon laquelle la pauvreté relève également d'un manque ou d'une insuffisance d'accès aux infrastructures publiques, empêchant ainsi les populations de satisfaire des besoins de base comme, s'approvisionner en eau potable, aller à l'école, se soigner, disposer d'un marché pour acheter/vendre des biens et services courants et se déplacer. La nécessité du ciblage des localités, tient au fait que généralement, les pauvres ont tendance, par manque de moyens, à se regrouper dans des zones géographiques mal desservies en infrastructures socioéconomiques et équipements communautaires de base.

Dans cette enquête, l'accès des populations d'un village à un service est mesuré par la présence/l'implantation de l'infrastructure dans le village même ou dans une autre localité située à une certaine distance relativement courte. La distance retenue pour considérer un village comme étant desservi par une infrastructure est variable et dépendra, pour chaque secteur, de la norme fixée par les professionnels dudit secteur (santé, éducation, route, etc.).

L'Enquête-Villages de 2009 vise , selon la même méthodologie améliorée du point de vue du contrôle de la qualité des informations collectées (exhaustivité, cohérence avec les autres sources et exactitude), non seulement à mesurer le niveau d'accès, mais aussi à actualiser la base de données de 2000 pour permettre d'apprécier les changements notés dans la période. La question de savoir si l'implantation de nouvelles infrastructures a suivi le même rythme que l'accroissement de la population entre 2000 et 2009, demeure une préoccupation majeure de l'enquête.

III.ORGANISATION ET METHODOLOGIE

III.1 Rationalité

Institutionnellement, le projet "Enquête-Villages de 2009" est logé à l'ANSD et est exécuté en collaboration avec la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP) du Ministère de l'Economie et Finances, chargée de valider la méthodologie, les instruments et les produits de l'enquête. Cet ancrage institutionnel se justifie par le fait que l'ANSD dispose déjà du répertoire actualisé des villages du Sénégal, de l'ensemble des cartes des localités et de la base de données de l'enquête villages de 2000 qui sert de situation de référence et de base de comparaison pour la mesure des indicateurs visés et des changements escomptés.

Pour des raisons de coût, de gain de temps et d'opportunité, la collecte des données a été assurée, comme en 2000, par les chefs de Centre d'Appui au Développement Local (CCADL). L'expérience déjà acquise par les CCADL et le fait que les informations recherchées soient de type communautaire sont des arguments supplémentaires qui militent en faveur du partenariat ANSD-Ministère de l'Intérieur. A cet effet, la collaboration du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation a été officiellement sollicitée et obtenue. Cette collaboration étant assurée, les économies en termes de budget seront significatives du fait qu'au lieu de verser des salaires à des contractuels, le projet devra seulement payer des indemnités aux CCADL.

Les seuls risques entrevus relèvent de la non-accessibilité à certains villages des régions de Ziguinchor et de Kolda pour causes d'insécurité liées à la situation politique instable dans ces zones. Les risques d'inondations et de ruptures de voies d'accès de certaines zones, pouvant entraver la réalisation des objectifs, sont réduits à zéro du fait que la collecte est programmée en dehors de la période hivernale.

III.2 Stratégie

L'approche préconisée consiste à recourir, pour la réalisation de la collecte des données, aux CCADL qui servent comme fonctionnaires au niveau des Chefs-lieux d'arrondissement.

Chaque CCADL est chargé d'effectuer la collecte dans toutes les communautés rurales de son arrondissement.

Le contrôle d'exhaustivité et de cohérence des informations est effectué sur un échantillon prédéterminé pour chaque communauté rurale, par des contrôleurs recrutés et formés à cet effet.

La coordination régionale est assurée par les chefs de Service Régional de la Statistique et de la Démographie (CSRSD) qui jouent le rôle de superviseurs dans leurs régions respectives. Certains d'entre eux couvrent deux régions, étant donné que les trois régions nouvellement créées ne disposent pas encore de Service Régional de la Statistique et de la Démographie. Avec l'appui des contrôleurs, Chaque CSRSD doit aussi assurer la formation des CCADL de sa région.

La coordination centrale est assurée conjointement par la Division des Statistiques Sociales et du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté et la Division des Operations de Terrain, chargées aussi de l'élaboration du budget, de la conception de la méthodologie et des instruments d'enquête, de la formation des superviseurs et des contrôleurs, du suivi de la collecte et de la saisie ainsi que de l'apurement des données de l'analyse des résultats.

En vue d'atteindre les objectifs définis ci-dessus, l'ANSD, responsable technique du projet, a réalisé les activités ci-après :

- Préparation des correspondances nécessaires pour informer les autorités administratives et locales concernées et demander leur assistance;
- Formation des différents intervenants dans le projet sur la méthodologie adoptée et les instruments de collecte ;
- Elaboration de la liste des services techniques disposant de sources de données sur les villages et les organisations communautaires de base, notamment les directions techniques au sein des ministères chargés de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique;
- Collecte des données au niveau de chaque village du pays, en collaboration avec les CCADL en service dans les sous-préfectures du pays ;
- Contrôle de qualité, notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude des renseignements collectés;
- Saisie et apurement des données à Dakar ;
- Classement des communautés rurales, selon le niveau d'accès, sur la base des indicateurs retenus depuis 2000, notamment les indicateurs spécifiques d'accès (santé, éducation, eau potable, etc.) et selon l'indicateur synthétique combinant cinq indicateurs spécifiques choisis, et;
- Rédaction de rapport et présentation des résultats.

III.3 Budget et ressources humaines

Financée par les ressources du 9eme FED, 9, ACP SE 017 dans le cadre du Projet d'appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) de l'Union européenne, la réalisation de la seconde Enquête-Villages de 2009 (EV-2009) a nécessité un budget global évalué à près de 91 000 000 FCFA. Ce budget inclut le fonctionnement, les salaires, la location de véhicules, le carburant, les indemnités au personnel, les frais de missions, le matériel d'enquête et les fournitures de bureau, etc. Il ne comprend pas les ateliers de restitution aux niveaux national et régional. Les ressources humaines comprennent :

- L'équipe technique du projet au niveau central, composée d'une dizaine de cadres et cadres moyens de l'ANSD (statisticiens, démographes, gestionnaires, etc.), chargé de la conception, de l'organisation générale de l'enquête ainsi que du suivi et de la production de rapports d'étape et du rapport final sur les résultats ;
- Des agents d'appui administratif et technique (secrétaires, agents de reprographie, de cartographie, manutentionnaires, etc.);
- Des CCADL au nombre de 112 qui assurent la collecte au niveau des villages de chaque communauté rurale ;
- Onze contrôleurs contractuels chargés de veiller à la qualité des données ;
- Onze CSRSD qui jouent le rôle de superviseur au niveau régional ;
- Treize chauffeurs des SRSD qui assurent les déplacements des contrôleurs et des superviseurs, ainsi que les missions de coordination de l'encadrement central;
- Sept agents de vérification de données, seize opérateurs, trois agents de traitement et trois informaticiens.

Les structures d'appui comprennent, d'une part, les onze services régionaux de la Statistique et de la Démographie qui assurent la supervision régionale de l'enquête en tant qu'antennes de l'ANSD, et d'autre part, les sous préfectures, par l'intermédiaire des CCADL chargés de la collecte des données au niveau des communautés rurales de leurs arrondissements respectifs.

III.4 Calendrier des activités

Le projet qui s'étale sur trois mois et demi, a démarré à la mi-juin 2009 et s'est terminé en fin septembre 2009.

La phase préparatoire qui inclut l'élaboration des outils d'enquêtes (questionnaires, manuels, cartes, etc.) et les réunions de partage au niveau interne, a été bouclée une semaine après le

démarrage du projet. Durant cette phase, des correspondances ont été adressées au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), ministère de tutelle, pour information, au Ministère de l'Intérieur pour la mise à disposition des CCADL et à d'autres ministères techniques pour une demande d'informations utiles à l'enquête.

La formation s'est faite à trois niveaux et a porté sur deux semaines : la formation de l'encadrement, celle des CSRSD et des contrôleurs et celle des CCADL. La formation de l'encadrement consiste en une mise à niveau sur la méthodologie, les aspects organisationnels de la collecte et les instruments d'enquête, pour permettre aux cadres de l'équipe technique de coordination d'avoir une compréhension uniforme du travail à mener. Elle concerne seulement l'équipe de coordination centrale, responsable de l'enquête au niveau national. Elle est suivie par la formation des CSRSD et des contrôleurs qui a eu lieu à Dakar, sous la conduite des responsables du projet à l'ANSD. La formation des CCADL est assurée par les CSRSD (superviseurs), appuyés par les contrôleurs contractuels. Cette formation met l'accent sur la manière de remplir les fiches de renseignements, le calendrier des différentes phases et la sensibilisation des enquêteurs sur la nécessité de produire des données complètes et de bonne qualité.

La collecte de l'Enquête Villages a duré 4 semaines et a couvert l'ensemble des 14 régions du Sénégal. Elle a été menée dans les 112 arrondissements actuels qui regroupent environ 14 000 villages répartis dans 370 communautés rurales. Certaines informations recherchées sur les villages ont été remplies dans les bureaux des CADL où elles sont déjà disponibles, tandis que d'autres ont nécessité une présence physique de l'enquêteur dans le village, afin de bien déterminer la position des infrastructures, équipements et services sociaux de base. La distance du service le plus proche par rapport à la localité visitée est une donnée essentielle dans cette opération. Dans la mesure du possible, les informations seront collectées auprès du chef de village ou d'autres personnes habilitées.

Les CCADL ont assuré la collecte dans la totalité des villages de leurs arrondissements respectifs. Ils se sont rendus sur le terrain pour collecter les informations non disponibles et celles nécessitant une vérification, suite à des changements récents. A cet effet, ils ont bénéficié d'une dotation en carburant pour le véhicule ou la motocyclette de leur service. Ils ont travaillé sous la supervision d'un CSRSD et le contrôle d'un agent de l'ANSD chargé de veiller à la qualité de la collecte sur un échantillon déterminé de villages par communauté rurale. A cet effet, sous la supervision des CSRSD, les contrôleurs ont procédé à des contreenquêtes dont les résultats seront comparés à ceux relevés par le CCADL. Pendant la collecte, le superviseur et le contrôleur de chaque région disposent d'un véhicule et de carburant pour effectuer leurs déplacements.

La coordination de l'ensemble des travaux de l'Enquête Villages a été assurée par l'équipe d'encadrement de l'ANSD qui a effectué des missions ponctuelles dont le but était de veiller au bon déroulement de l'opération.

La vérification, la saisie et l'apurement ont été effectués à Dakar. Les vérifications nécessaires ont d'abord été effectuées sur la complétude des renseignements recueillis sur

l'enquête, par des agents recrutés à cet effet. Pour assurer davantage la qualité des données, il a été procédé à une double saisie, suivie d'un apurement intégral de l'ensemble des données.

L'analyse des données effectuée en 4 semaines, a consisté essentiellement à mettre en exergue le niveau du taux d'accès global au niveau communauté rurale et à mesurer les changements intervenus entre 2000 et 2009. Elle a permis de déterminer les zones de pauvreté, vu sous l'angle de l'insuffisance d'accès aux services sociaux de base. Elle s'est limitée cependant au classement des communautés rurales selon les indices élémentaires d'accès aux services, mais principalement selon l'indice synthétique utilisé en 2000, ce qui a permis d'identifier les communautés prioritaires dans les programmes visant la réduction de la pauvreté. D'autres travaux de ciblages plus pointus pourront être menés à la demande.

En résumé, le projet a été entièrement exécuté selon un calendrier préétabli, étalé sur 3 mois et demi, allant du 15 juin au 30 septembre 2009. Durant cette période, il a été produit un rapport d'étape, un rapport provisoire et un rapport définitif, tous validés par la CSPLP. Le chronogramme des activités se présente ainsi qu'il suit :

Activités						Р	ério	de d	ľact	ivité	ės					
Enquête Villages 2009				9	2 ^{eme} mois			9	3eme	moi	S	4	Leme	moi	s	
Semaine	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Préparation – Formation																
Collecte - Contrôle de qualité																
Vérification - Saisie –																
Apurement																
Rédaction rapport d'analyse																

III.5 Calcul des indices et classement des communautés rurales

La méthodologie utilisée se caractérise par la façon objective et neutre dont elle a été prédéfinie, pour permettre de déterminer le niveau d'accès aux services et le classement des communautés rurales. Relativement simple, le calcul ne porte que sur l'accès à cinq infrastructures bien choisies. Pour chaque service, un indice élémentaire est calculé :

- I_{eau}: la proportion d'individus ayant accès à une source d'approvisionnement d'eau potable comme un robinet/borne fontaine, un forage ou un puits moderne dans le village ou à moins d'un kilomètre du village;
- I_{école}: la proportion d'individus ayant accès à une école primaire dans le village ou à moins de trois kilomètres du village;
- I_{santé}: la proportion d'individus ayant accès à un poste de santé dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village;

- I_{commerce}: la proportion d'individus pouvant accéder à un lieu de commerce: une boutique dans son village ou un marché hebdomadaire dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village;
- I_{route} : la proportion d'individus ayant accès à une route (butinée ou latéritique) dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village.

Ces indices élémentaires varient de 0 à 100. La valeur 100 est affectée si le niveau de l'indice élémentaire est supérieur ou égal à 75%, c'est-à-dire, si 75% de la population de la communauté rurale ont accès au service considéré. La valeur 50 est attribuée si le niveau de l'indice élémentaire est inférieur à 75% et supérieur ou égal à 50%, c'est-à-dire, si la proportion de la population de la communauté rurale qui a accès à l'infrastructure considérée est comprise entre moins de 75% et 50%. La valeur 0 est affectée si le niveau de l'indice élémentaire est inférieur à 50%, c'est-à-dire, si moins de 50% de la population de la communauté rurale ont accès à l'infrastructure considérée. Par convention, l'indice d'accès global ou indice composite d'accès, est obtenu en faisant la somme des indices élémentaires :

$$I_{acc\`{e}s} = Valeur \; (I_{eau}) + \; Valeur \; (I_{\'{e}cole}) + \; Valeur \; (I_{sant\'{e}}) \; + \; Valeur \; (I_{commerce}) \; + \; Valeur \; (I_{route}) \; + \; Valeur \; (I_{commerce}) \; + \; Valeur \; (I_{route}) \; + \; Valeur \; (I_{commerce}) \; + \; Valeur \; (I_{commerce}) \; + \; Valeur \; (I_{route}) \; + \; Valeur \; (I_{commerce}) \; + \; Valeur$$

Par conséquent, l'indice d'accès global varie de 0 à 500. Par suite, une valeur nulle de l'indice d'accès global signifie que moins de la moitié de la population de la communauté rurale concernée a accès à une source d'eau potable, à une école primaire, à un poste de santé, à un lieu de commerce ou à une route. Par contre, une valeur de l'indice d'accès global égale à 500 signifie que 75% ou plus de la population de la communauté rurale considérée ont accès à tous ces services sociaux de base.

L'indice d'accès global peut être utilisé pour classer dans un ordre croissant ou décroissant, les communautés rurales d'une même région ou l'ensemble des communautés rurales du pays. L'eau étant source de vie, l'indice de l'eau potable sera considéré comme le plus déterminant, pour décider laquelle de deux communautés rurales est la plus pauvre, au cas où la valeur de leur indice d'accès global était identique.

Enfin, la valeur de 250 peut être fixée comme seuil de pauvreté du point de vue de l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, sera considérée comme pauvre, toute communauté rurale dont la valeur de l'indice d'accès global est inférieure à ce seuil.

IV. Analyse des premiers résultats de l'enquête

L'Enquête-Villages de 2009 porte sur l'ensemble des 370 communautés rurales du Sénégal qui ont toutes été visitées et enquêtées. Toutefois, les résultats ci-dessous ne s'appliquent pas à l'ensemble des 14 000 villages décomptés. Environ 800 villages sont exclus temporairement de l'analyse pour cause de données manquantes, incomplètes ou défectueuses. En effet, des contraintes de délais liées à la publication des premiers résultats et la nécessité de se conformer aux clauses du protocole entre l'ANSD et l'UE, ont déterminé ce choix. Aussi, les villages concernés seront-ils intégrés dans la base ultérieurement quand les données

nécessaires seront collectées, vérifiées ou corrigées. Certains villages devenus communes, annexés ou intégrés à des communes déjà existantes, sont aussi exclus de la base. Il en est de même des villages abandonnés par leurs habitants. Cette disposition n'affecte nullement la qualité des données analysées ici. De plus, quel que soit le niveau d'observation considéré, l'absence des villages indiqués n'affecte ni la structure des données, ni le niveau des indices calculés. Par conséquent, leur retrait de la base est sans effets sur les résultats déjà obtenus. En effet, les villages en cause sont généralement de petits villages répartis presque uniformément dans les régions : ils représentent seulement 5% de l'ensemble.

V. ACCES ET EXISTENCE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE

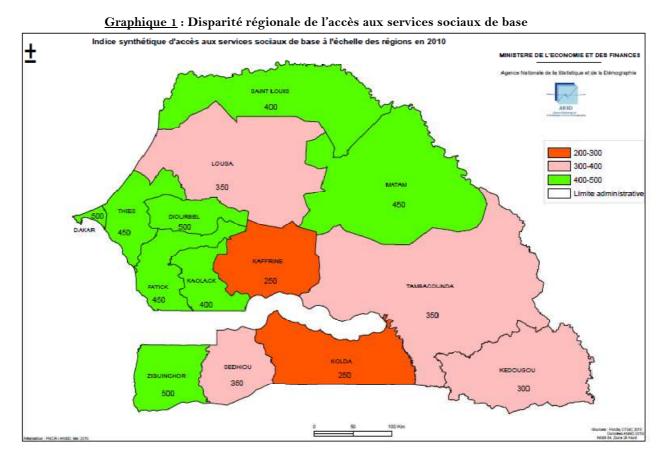
Les analyses aux niveaux national et régional s'appuient sur les résultats présentés au tableau 1. Au niveau régional, les régions sont classées selon le niveau de l'indice d'accès global aux services sociaux, par ordre décroissant, c'est-à-dire, de la région ayant le meilleur accès à celle dont l'accès est le plus faible.

Au niveau national, l'indice d'accès moyen aux cinq principaux services sociaux de base ciblés est estimé à 400/500 en 2009. Cela correspond à un taux d'accessibilité de 79% de la population rurale sénégalaise à ces services sociaux. Cet indice d'accès moyen était évalué à 271/500 en 2000, ce qui correspond à 54% seulement de la population. Cette progression de 129 points d'indice traduit une nette amélioration du niveau d'accès aux services de base, soit une hausse de près de 48% de la population concernée. Avec près de 90% de la population couverte, les écoles primaires et les lieux de commerce touchent plus de personnes. Suivent les points d'eau (85,0%), les postes de santé et les routes qui touchent relativement moins de personnes (respectivement 61% et 70% de la population).

Comme le montrent les résultats ci-dessus, l'accès aux soins de santé qui est la plus limitée, reste une préoccupation majeure en milieu rural où l'activité économique est fortement tributaire de l'état de santé de la population. Aussi, un déficit d'accès aux services de santé peut-il compromettre sérieusement la prévention, mais surtout le traitement des personnes malades, et par suite, réduire leur rendement dans la conduite de leurs activités génératrices de revenus et de la fréquentation scolaire de leurs enfants. A titre d'illustration, les données d'une enquête récente (ESPS, 2005-2006) sur le sujet, a montré que les absences au travail ou à l'école pour cause de problème de santé, ont touché plus de 16% de la population au cours des 4 semaines précédant l'interview. Environ 12% de la population se sont absentés pendant 7 à 14 jours pour cause de maladies et la même proportion pour 14 jours ou plus pour les mêmes raisons. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la santé concerne toute la population, contrairement à certains services qui sont utilisés par des catégories spécifiques seulement. Et c'est le secteur où les populations se reposent exclusivement sur l'Etat.

Au niveau régional, les résultats montrent que l'accès aux services sociaux est inégal entre les ruraux, certaines régions ayant un indice d'accès moyen deux fois plus faible que d'autres. Les régions de Dakar, Ziguinchor et Diourbel ont les niveaux d'accès les plus élevés (500/500). Par contre, les régions de Kaffrine et Kolda affichent les niveaux les plus bas (250/500). Même si la relation n'est pas aussi nette, ces disparités semblent avoir un lien avec

les différences de niveau d'urbanisation des régions. La moyenne des indices d'accès est estimée à 393/500 et six régions sur les quatorze ont un indice inférieur à cette moyenne, soit une proportion de la population couverte inférieure à 70%. Les ruraux des régions de Dakar, Ziguinchor et Diourbel sont mieux lotis : avec un indice de 500/500, la population des communautés rurales de ces régions ayant un accès aux services sociaux ciblés varie entre 88% et 100%. Suivent les régions Thiès, Fatick et Matam avec un indice de 450/500 respectivement, soit une couverture de prés de 85% de leurs populations respectives. Par contre, les régions nouvellement créées (Kédougou et Kaffrine) et celle de Kolda ont les indices les plus bas, soit 250 à 300, respectivement 50 à 60% de leurs populations sont couvertes. Les régions de Louga, Tambacounda et Saint Louis occupent une position légèrement plus confortable, avec environ 70% de personnes ayant accès aux services. Il convient de signaler que la région de Kaffrine et les régions périphériques, notamment celles de Kédougou, Tambacounda, Kolda et Sédhiou, sont parmi les moins dotées en services sociaux. En particulier, c'est dans ces régions que l'accès aux postes de santé (30 à 46% de la population couverte) et aux routes est le plus faible. Bien qu'elle soit reculée et périphérique, en plus des troubles sociaux qu'elle connait depuis le début des années 80, la région de Ziguinchor échappe au manque d'infrastructures. Cette exception doit tenir de l'ancienneté et de l'urbanisation de la région. Avec un indice d'accès moyen relativement favorable, la région de Matam est classée quatrième ex-æquo sur quatorze, tandis que celle de Saint Louis occupe la septième position, ce qui prouve que le fait qu'une région soit nouvellement créée ou périphérique n'explique pas toujours un manque d'infrastructures pour couvrir l'essentiel de sa population, comme l'illustre le graphique suivant.



Les données utilisées pour l'analyse au niveau départemental proviennent du tableau 2. Comme pour le classement des régions, les départements sont classés par ordre décroissant selon le niveau de l'indice d'accès global, c'est-à-dire de l'indice le plus élevé à l'indice le plus faible.

La moyenne des indices d'accès moyen au niveau départemental est estimée à 375/500, soit un taux de couverture de la population de 75% de la population. L'examen des taux d'accès moyen par zone géographique révèle que les disparités entre départements sont plus importantes que celles entre régions. En effet, l'indice d'accès moyen varie entre 150/500 dans le département de Bounkiling (région de Sédhiou) et Linguère (région de Louga) à 500/500 dans ceux de Rufisque (région de Dakar), Bignona, Oussouye et Ziguinchor (région de Ziguinchor), Bambey et Mbacké (région de Diourbel), Mbour et Thiès (région de Thiès), Fatick (région de Fatick) et Matam (région de Matam), dans lesquels 90 à 100% de la population rurale du département sont couverts. L'écart constaté se traduit par un indice d'accès plus de trois fois plus faible dans les départements les moins desservis comparés à ceux qui bénéficient des infrastructures les mieux réparties dans la population. Les quatre départements les plus défavorisés sur les 42 sont ceux de Bounkiling, Linguère, Salémata et Koungheul, qui comptent les proportions les plus faibles de personnes ayant accès aux services sociaux de base. Six régions sur les 14 bénéficient d'une situation plus favorable. Hormis la région de Dakar qui ne comprend que deux communautés rurales situées dans le département de Rufisque, c'est seulement dans la région de Ziguinchor où tous les départements ont un indice maximal, c'est-à-dire un taux de couverture de sa population de plus de 90%. Suivent les régions de Thiès et Diourbel qui comptent chacune deux départements sur trois jouissant du même privilège, et les régions de Fatick et Matam avec un département parmi les mieux lotis.

Les résultats observés au niveau départemental semblent confirmer que les questions liées à l'éloignement, à l'enclavement et au faible taux d'urbanisation combinés, semblent peser sur la présence et la proximité des infrastructures.

Les données du tableau 3 ont servi à l'analyse au niveau communautaire. Suivant la même logique de classement que pour les régions et les départements, les communautés rurales sont classées par ordre décroissant selon le niveau de l'indice d'accès global, c'est-à-dire de l'indice le plus élevé à l'indice le plus faible.

Sur les 370 communautés rurales que compte le pays en 2009, 71 seulement, soit près de 20%, ont un taux d'accès aux services sociaux variant entre 75 et 100% de leurs populations respectives. Ces communautés rurales sont situées dans quatre régions seulement : Dakar, Ziguinchor, Diourbel et Saint Louis. Dans toutes les autres régions, moins de 75% de la population ont accès aux services sociaux visés. Parmi ces dernières, près d'une dizaine ont une population qui accède à 100% à ces services. Deux de ces communautés rurales se trouvent dans la région de Dakar, sept dans celle de Ziguinchor (département de Bignona) et une dans celle de Saint Louis (département de Podor). A l'opposé, trois communautés rurales manquent de tout, avec un indice d'accès nul : Tessekre Forage (arrondissement de Yang Yang), Kandiaye (arrondissement de Sare Coly Fale), Faoune (arrondissement de Diaroumé). Quatre communautés rurales ont un indice d'accès estimé à 50/500, soit le dixième, treize un

indice global de 100, quatorze un indice de 150 et vingt huit un indice égal à 200, soit au total 62 communautés rurales dont la valeur de l'indice est inférieure à la moyenne fixée à 250 (près de 17% de l'ensemble des communautés rurales du pays). Vingt quatre communautés rurales ont un indice strictement égal à la moyenne. Une faible augmentation de leur population ou un défaut de fonctionnement dans le peu d'infrastructures existantes dans leur communauté, les basculeraient vers le bas de l'échelle.

De ce qui précède, on peut conclure que, relativement à l'accès aux services sociaux de base, près du quart des communautés rurales sont vulnérables et plus de la moitié de leur population souffrent d'une situation précaire par manque ou insuffisance d'infrastructures de base. En particulier, il faut signaler que c'est dans ces communautés rurales défavorisées que l'accès à la santé et aux routes est de loin le plus faible. Vu que ces secteurs sont hautement stratégiques dans le développement communautaire, des actions particulièrement ciblées sont nécessaires pour améliorer la situation de ces zones démunies, concentrées dans les régions de Sédhiou, Kédougou, Kaffrine et Matam.

VI.Accès et fonctionnalité des services sociaux de base

L'analyse précédente est reprise ici en tenant compte de la fonctionnalité des infrastructures. Au niveau national, l'indice d'accès moyen aux cinq principaux services sociaux de base reste inchangé (400/500). L'analyse des indices d'accès ne permet donc pas d'apprécier l'accessibilité de la population selon la fonctionnalité. Cela tient au mode de détermination de l'indice dont certains résultats conduisent à observer une absence de variation. Cela pourrait occulter des difficultés d'accès dans certaines localités. En effet, une variation nulle entre l'indicateur calculé selon l'existence et celui établi en tenant en compte de la fonctionnalité est supposée traduire un état de fonctionnement parfait des infrastructures. L'analyse du phénomène selon l'accès à des services spécifiques et la population y ayant effectivement accès (fonctionnalité) offre une vision plus circonstanciée de la situation particulière de chaque localité.

La proportion de la population ayant un accès effectif à ces services passe de 79% à 77% de la population rurale sénégalaise, soit une baisse de 1,8% (tableau 2). Toutefois, la population ayant effectivement accès aux services sociaux de base reste relativement importante, puisqu'elle atteint près de huit personnes sur dix.

Avec une baisse de près de 6% de la population couverte, la région de Tambacounda apparaît plus concernée par le problème d'infrastructures non fonctionnelles. Dans cette région, les difficultés portent principalement sur les infrastructures routières (-16,8%), l'accès à l'eau (-9,1%) et, dans une moindre mesure, les structures sanitaires (-8,5%). C'est notamment dans les départements de Tambacounda (-4,7%), Koumpentoum (-6,6%) et surtout Bakel (-10,7%) que l'accessibilité effective baisse.

Dans le reste du groupe des anciennes régions, les problèmes de fonctionnement semblent moins ardus, puisque les niveaux de baisse de la population ayant accès aux services sociaux de base oscillent entre 1 et 2%. Seule la région de Ziguinchor fait exception et observe 2,4% de baisse de sa population accédant aux services sociaux de base du fait de la fonctionnalité.

L'infrastructure sanitaire y est notamment en cause (-9,8%). Dans cette région, le département de Bignona affiche globalement les plus grandes difficultés (-3,2%), en particulier dans le secteur sanitaire (-13,6%).

Les régions nouvellement créées ne sont pas en reste, car, Kaffrine (-2,7%), Kédougou (-2,2%) et, surtout, Sédhiou (-4,3%) voient le poids de leur population ayant accès aux services sociaux de base chuter. La situation relève en particulier du non fonctionnement de certains services relatifs à l'accès effectif à l'eau et ce, plus à Sédhiou (-10,7%) que dans les régions de Kaffrine (-6,4%) et de Kédougou (-4,8%).

Dans la région de Sédhiou, une partie de l'infrastructure sanitaire défaillante explique cette dégradation du niveau d'accessibilité des populations (-14,5%). Les difficultés se posent avec plus d'acuité dans les départements de Sédhiou (-3,7%) et de Goudomp (-6,8%). Les localités départementales de Kaffrine les plus concernées sont Malem Hoddar (-4,6%) et Koungheul (-2,9%). Dans le premier, les problèmes ont trait à une infrastructure routière à réhabiliter (-16%), alors que dans le second se pose la problématique de l'accès à l'eau (-14,3%). Dans la région de Kédougou, ce sont les départements de Saraya (-3,4%) et de Kédougou (-2,4%) qui se trouvent confrontés à l'inaccessibilité de certains services sociaux de base. Les services de l'eau (-7,9%) et de la santé (-12%) semblent plus touchés.

L'étude de l'accès à des infrastructures fonctionnelles au niveau des communautés rurales permet de mieux cibler les localités confrontées à des difficultés. Dans la région de Tambacounda, le non fonctionnement de certaines infrastructures s'observe en particulier dans les communautés rurales de Sadatou (-20%), de Ballou (-21%) et de Sinthiou Fissa (-28%). Les problèmes qui y sont recensés portent sur l'accès à l'eau. L'ampleur de l'inaccessibilité fonctionnelle de ces services y apparaît relativement importante. Le pourcentage de variation de la proportion de la population de ces communautés rurales ayant accès à ce service social de base varie entre 30 et 40%. A Koumpentoum, les problèmes sont d'une autre nature. Elles portent sur la fonctionnalité du dispositif sanitaire et concernent les communautés rurales de Bamba Thialène (-19%), de Kahène (-20%) et de Ndame (-15%). Les niveaux d'inutilisation de certaines infrastructures pour des raisons de non fonctionnement y sont particulièrement élevés. De l'ordre de 70 à 100%, les niveaux d'accès aux services sociaux de base se sont dégradés du fait d'infrastructures sanitaire et routière en déliquescence. La communauté rurale de Niani Toucouleur du département de Tambacounda subit également des difficultés, notamment dans le secteur sanitaire.

Ces mêmes difficultés se retrouvent dans la région de Ziguinchor et, plus précisément, dans les communautés rurales de Tenghory (-12%) et de Djinaki (-9%). Il en est de même des communautés rurales d'Oudoucar (-20%) et de Diannah-Ba (-13%) de la région de Sédhiou. L'impact du niveau de disfonctionnement de l'infrastructure sanitaire y varie entre 67 et 100%. Dans le département de Goudomp, les communautés rurales de Niagha et de Kaour voient le niveau d'accès de leur population aux services sociaux baisser de 17% et ce, respectivement en raisons de problèmes liés à la disponibilité de l'eau (-87%) et des structures de santé (-83%).

A Kaffrine, ce sont les communautés rurales de Fass Thièkène (-10%) et de Sagna (-9%), respectivement des départements de Koungueul et de Malem Hoddar, qui subissent des

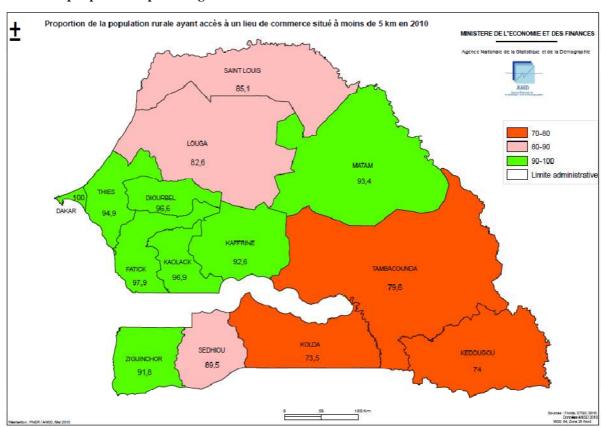
difficultés liées à la disponibilité effective de l'eau (-49%) et d'une infrastructure routière fonctionnelle (-41%). Au niveau global, les communautés rurales de Fongolembi (-9%) et de Bembou (-8%) de la région de Kédougou se situent relativement aux mêmes niveaux de difficulté. La nature du problème diffère toutefois, car, elles tiennent dans le premier cas à l'eau (-47%) et, dans le second, à la santé (-30%).

De ces éléments d'analyse, on peut relever des problèmes récurrents liés à l'accès à l'eau, à la santé et aux infrastructures routières. On peut dire que les nouvelles régions en souffrent le plus et que des investissements dans les domaines susmentionnés s'y avèrent nécessaires.

VII. Disparités régionales et accès aux services sociaux de base

VII.1 Disparité régionale de l'accès à un lieu de commerce

L'accès à un lieu de commerce situé à moins de 5 km présente une certaine disparité régionale, en milieu rural. Cette disparité est plus apparente respectivement dans les régions de Kédougou, Kolda et Tambacounda où les populations rurales bénéficient d'une couverture de moins de 80%. Cependant, nous remarquons une légère amélioration de la couverture dans les régions de Saint-Louis, Louga et Sédhiou avec des proportions de l'ordre de 80% à moins de 90%. Le phénomène est moins ressenti dans les autres régions avec des proportions qui varient entre 91% et 98% à l'exception de Dakar où la couverture est totale (100%), comme le montre le graphique suivant.

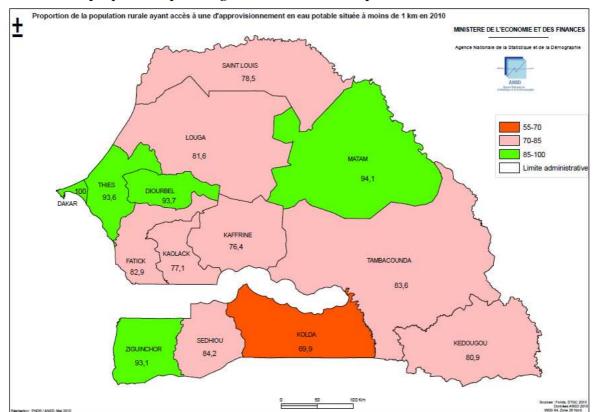


Graphique 2 : Disparité régionale de l'accès à un lieu de commerce situé à moins de 5 km

VII.2 Disparité régionale de l'accès à un point d'eau potable

L'accès à un point d'eau potable situé à moins de 1 km laisse apparaître des disparités régionales importantes entre les populations rurales. Comparée aux autres régions, Dakar bénéficie d'une couverture totale (100%) d'accès à l'eau potable. Cette disparité est moins apparente entre Dakar et les régions de Ziguinchor, Thiès, Diourbel et Matam où la couverture varie entre 93% et 95%.

Toutefois, le problème se pose avec acuité dans les autres régions où la proportion de la population rurale ayant accès à un point d'eau potable est de moins de 85%. Avec une couverture de 69,9%, la région de Kolda est la plus touchée par le problème d'accès à l'eau potable, comme l'illustre le graphique suivant.



Graphique 3: Disparité régionale de l'accès à l'eau potable situé à moins de 1 km

VII.3 Disparité régionale de l'accès à une école

L'accès à une école située à moins de 3 km présente des disparités régionales chez les populations rurales. Caractérisée par une couverture totale (100%), la région de Dakar présente quasiment le même profil que les régions de Ziguinchor et de Fatick avec des proportions respectives de 98,8% et 98,1% d'accès à une école située à moins de 3 km. Cependant, l'écart reste moins important dans les régions de Thiès, Kédougou, Kaolack et Matam avec des taux de couverture compris entre 91% et 96%. L'urgence de disposer de cette infrastructure de proximité est, toutefois, plus ressentie dans les autres régions où la couverture est sous la barre des 90%, surtout dans la région de Kaffrine qui présente la plus faible couverture de 74,5%, comme indiqué sur le graphique ci-dessous.

Proportion de la population rurale ayant accès à une école située à moins de 3 km en 2010

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FRANCES

Agence Nationals de la 'Datastique et de la 'Démographie

100 TIBER

DOURBEL

DOUBBEL

PATIFIERE

74.5

TAMEACOUNDA

SEDHAOU

93.1

100 TAMEACOUNDA

PATIFIERE

74.5

TAMEACOUNDA

SEDHAOU

95.8

NOLDA

REDOUGOU

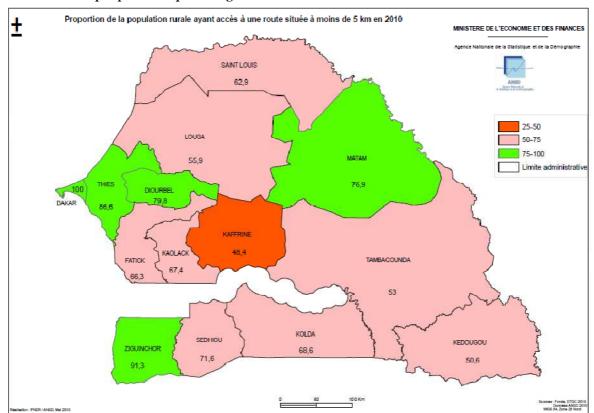
SEDHAOU

SEDH

Graphique 4: Disparité régionale de l'accès à une école situé à moins de 3 km

VII.4 Disparité régionale de l'accès à une route

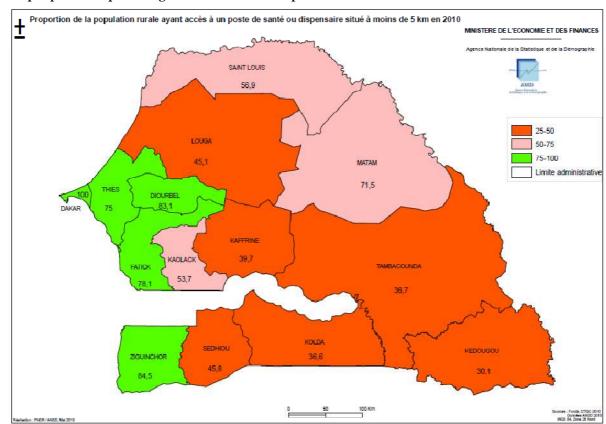
L'accès aux infrastructures routières sur une distance de moins de 5 km présente des différences régionales importantes chez les populations rurales. Les régions de Dakar, Ziguinchor et Thiès sont les plus dotées avec respectivement 100%, 91,3% et 86,6% des taux d'accès. La couverture dans les autres régions est relativement faible avec une accessibilité de moins de 80%. En effet, les populations rurales de la région de Kaffrine sont les plus exposées au problème d'accessibilité à une route avec une couverture de 48,4%, comme indiqué sur le graphique suivant.



Graphique 5 : Disparité régionale de l'accès à une route située à moins de 5 km

VII.5 Disparité régionale de l'accès à un poste de santé

L'accès des populations rurales à un poste de santé sur un rayon de moins de 5 km présente des disparités régionales importantes. Excepté la région de Dakar qui bénéficie d'une couverture totale, seules les régions de Ziguinchor, Diourbel, Fatick, Thiès et Matam ont des taux d'accessibilité qui varient entre 71% et 85%. Par contre, dans les autres régions, la couverture reste très faible avec des proportions comprises entre 57% et 30%, comme indiqué dans le graphique ci-dessous.



Graphique 6: Disparité régionale de l'accès à un poste de santé situé à moins de 5 km

VIII. EVOLUTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

VIII.1 Evolution régionale de l'accès aux services sociaux de base

L'analyse comparative au plan temporel et géographique est limitée par les changements dans les découpages administratifs intervenus depuis 2000. En effet, le nombre de régions administratives est passé de dix en 2000, date de la première Enquête-Villages, à 14 en 2009, date de la seconde enquête. Dans le même temps, le nombre de départements est passé de 34 à 45 et le nombre de communautés rurales de 320 à 370. Ces changements ont profondément modifié la composition des zones touchées, notamment les quatre anciennes régions de Saint Louis, Kaolack, Tambacounda et Kolda à partir desquelles ont été créées les régions de Matam, Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Suivant la configuration et la composition nouvelles, les comparaisons ne pourront porter que sur les six régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Louga, Fatick et Ziguinchor qui n'ont pas subi de modifications pouvant affecter la comparabilité des données. Au niveau national, comme le montre le tableau ci-dessous, l'indice d'accès est passé de 271 à 400, soit une amélioration de 48%.

Tableau 1 : Evolution de l'indice d'accès aux services sociaux de base entre 2000 et 2009 selon la région

Région	Indice d'accès moyen en 2000	Indice d'accès moyen en 2009	Gain en points de %	Accroissement 2000 à 2009
Louga	194	350	156	80,4%
Diourbel	313	500	187	59,7
Ziguinchor	324	500	176	54,3%
Fatick	314	450	136	43,3%
Thiès	342	450	108	31,6%
Dakar	500	500	0	0,0%
Total	271	400	129	47,6%

Dans lés régions ciblées pour la comparaison, l'accès s'est nettement amélioré et partout. Dans la région de Dakar, l'indice qui avait déjà atteint son maximum ne peut évoluer, même si la situation des communautés rurales s'est certainement améliorée. Cela peut s'expliquer par la proximité de la zone rurale à la zone urbaine de la région. C'est dans la région de Louga où l'indice d'accès a le plus progressé avec un accroissement de plus de 80%. Suivent les régions de Diourbel et Ziguinchor (respectivement 60% et 54%). L'amélioration est moins forte dans les régions de Thiès et Fatick (respectivement 32% et 43%).

VIII.2 Evolutions départementales de l'accès aux services sociaux

VIII.2.1 Evolution départementale de l'accès à un lieu de commerce

L'accès à un lieu de commerce a connu une importante évolution entre 2000 et 2009. Cette amélioration est plus apparente respectivement dans les départements de Ziguinchor, Kébémer, Diourbel, Tivaoune et Louga, avec un accroissement qui varie entre 20% et 50%. Par ailleurs, les autres départements ont connu une légère amélioration de l'ordre de moins de 20%, du fait de leur situation antérieure d'accessibilité plus favorable.

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des Départements MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction de la Prévision et de la Statistique À Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté Indicateurs élémentaires 200 - 300 300 - 400 Les histogrammes représentent les valeurs des indicateurs élémentaires. Chaque indicateur est coté de 0 à 100. La note 100 est affectée si la valeur de l'indicateur élémentaire est supérieure ou égale à 75%; 50 sis avaleur est comprise entre 75% et 50%; et 0 si sa valeur est comprise entre 75% et 50%; et 0 si sa valeur est inférieure à 50%. L'indice d'accès est la somme de 5 indicateurs accès à un point d'eau potable, à une école primaire, à un poste de santé, à un lieu de commerce ou à une route. ILL IL ILL

Graphique 7: Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des Départements

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 au Sénégal

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 au Sénégal

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 au Sénégal

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 au Sénégal

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 au Sénégal

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 au Sénégal

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 aux sénégal

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 aux sénégal

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 aux sénégal

Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des départements en 2009 aux sénégal

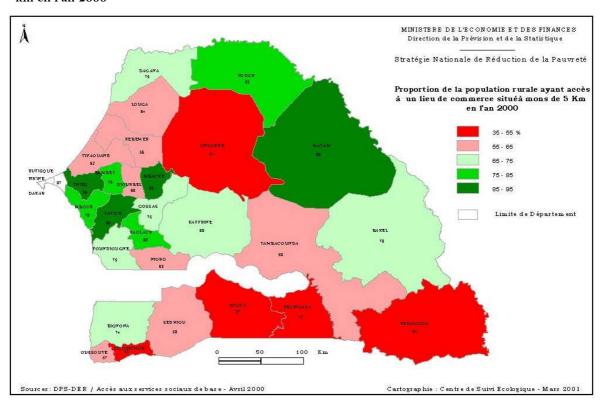
Indice synthétique d'accès aux services sociaux de la service d'accès aux services sociaux de l'accès aux services sociaux de l'accès aux services de l'accès au

<u>Graphique 8</u>: Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base à l'échelle des Départements en 2009 au Sénégal

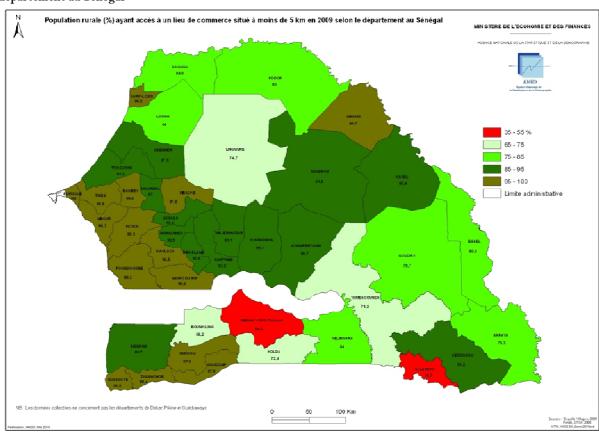
VIII.2.2 Evolution de l'accès à un point d'eau potable

La situation de l'accessibilité à une source d'eau potable a connu une nette amélioration entre les périodes 2000 et 2009. Comparé aux autres départements, le département de Ziguinchor présente le meilleur accroissement, en passant de moins de 50% à 100% d'accessibilité. Dans le même ordre, les départements de Foundiougne et de Linguère ont également enregistré d'importantes améliorations respectivement 35% et 23%. L'évolution est par contre moins ressentie dans les autres départements qui, en 2000, étaient mieux lotis, hormis ceux de Dakar qui bénéficient d'une couverture totale et constante.

<u>Graphique 9</u>: Proportion de la population rurale ayant accès à un lieu de commerce situé à moins de 5 km en l'an 2000



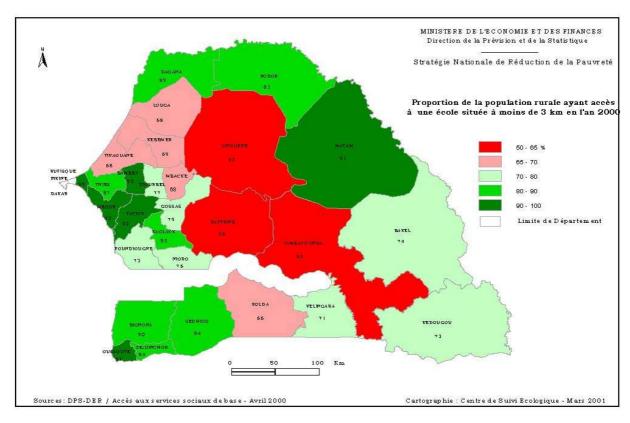
<u>Graphique 10 :</u> Population rurale (%) ayant accès à un lieu de commerce situé à moins de 5 km en 2009 selon le département au Sénégal

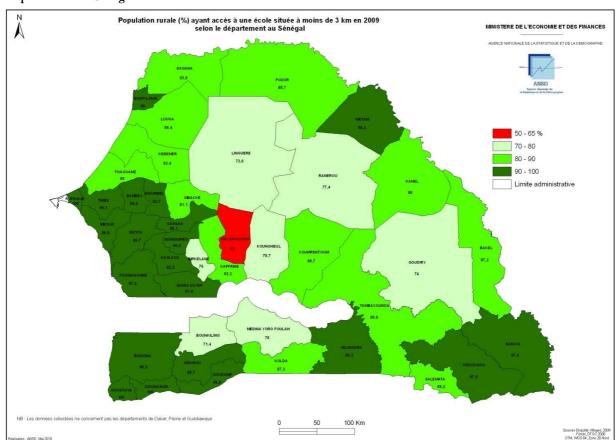


VIII.2.1 Evolution départementale de l'accès à une école

L'accès à une école a connu d'importantes améliorations au niveau départemental. Cette évolution est relative d'un département à un autre. Cependant, nous constatons un accroissement de l'ordre de 20% à 30% respectivement dans les départements de Mbacké, Louga, Tivaoune, Kébémer et Linguère. Cet accroissement est de moins de 10% dans les autres départements qui ont connu une légère hausse du niveau d'accessibilité, contrairement à Dakar où la situation demeure stable depuis 2000.

<u>Graphique 11</u>: Proportion de la population rurale ayant accès à une école située à moins de 3 km en l'an 2000



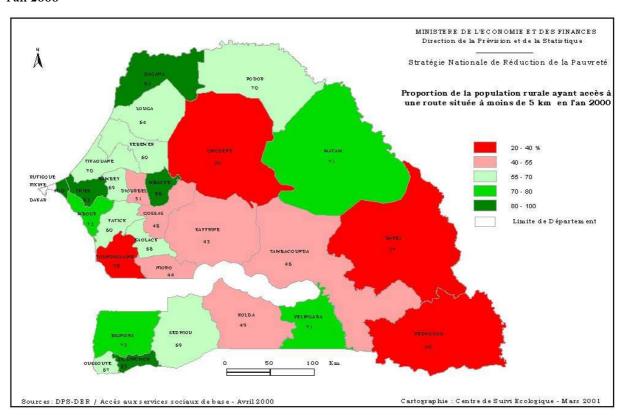


<u>Graphique 12</u>: Population rurale (%) ayant accès à une école située à moins de 3 km en 2009 selon le département au Sénégal

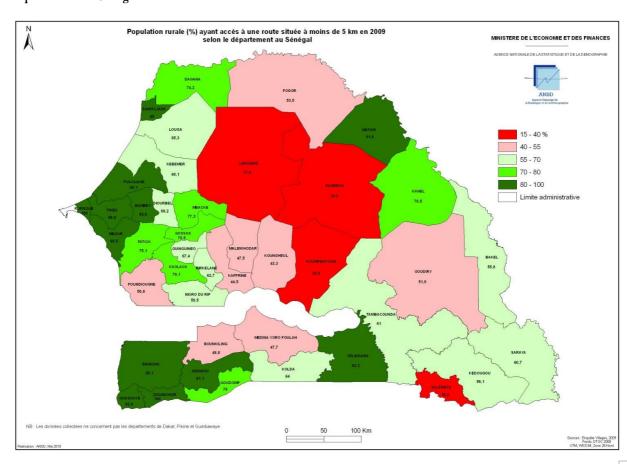
VIII.2.2 Evolution départementale de l'accès à une route

L'accès à une route présente une évolution importante dans tous les départements. Cette évolution est plus lente dans le département de Linguère avec seulement 17% d'accroissement. Ce département se trouve toujours en situation critique d'accessibilité avec 20% en 2000 contre 37,8% en 2009. Par contre, le département de Foundiougne a connu une hausse de 22%; toutefois, le besoin est encore pressent au regard du niveau de couverture de 50,8% en 2009. Par ailleurs, dans les autres départements, l'évolution est d'autant moins importante que leur situation de 2000 est plus favorable.

<u>Graphique 13</u>: Proportion de la population rurale ayant accès à une route située à moins de 5 km en l'an 2000



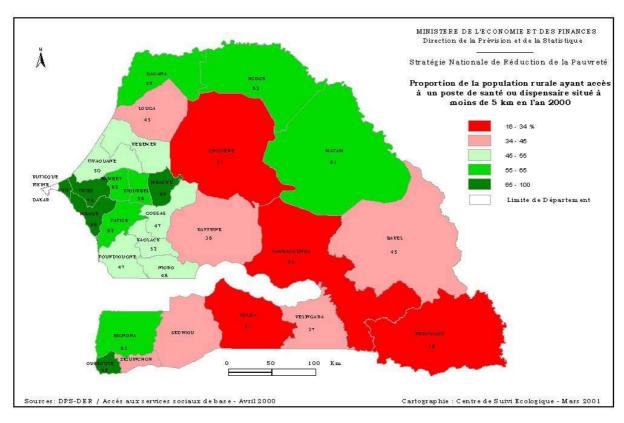
<u>Graphique 14</u> : Population rurale (%) ayant accès à une route située à moins de 5 km en 2009 selon le département au Sénégal



VIII.2.3 Evolution départementale de l'accès à un poste de santé

Le niveau de l'accessibilité à un poste de santé, au niveau départemental, a connu une évolution relativement importante. Cette évolution est plus marquée dans le département de Ziguinchor avec un accroissement de 45%, ce qui le met à un niveau d'accessibilité de loin meilleur par rapport à 2000. Contrairement à Ziguinchor, le département de Linguère présente la plus faible amélioration, avec seulement 7% d'accroissement qui le laisse encore dans une situation critique de 28,3% en 2009. Par contre, dans les autres départements, l'évolution de la couverture est légèrement significative entre les deux périodes.

<u>Graphique 15</u>: Proportion de la population rurale ayant accès à un poste de santé ou dispensaire situé à moins de 5 km en l'an 2000



Population rurale (%) ayant accès à un poste de santé ou dispensaire situé à moins de 5 km en 2009

Meistre de Leconomie et des partement au Sénégal

Meistre de Leconomie et des partement au Sénégal

Meistre de Leconomie et des partement au Sénégal

Meistre de Leconomie et de la cholonoment de la ch

<u>Graphique 16</u>: Population rurale (%) ayant accès à un poste de santé ou dispensaire situé à moins de 5 km en 2009 selon le département au Sénégal

IX. ACCES AUX SERVICES ET PAUVRETE DES REGIONS

Les données relatives aux communautés rurales pauvres sont fournies au tableau 4. Au seuil retenu, c'est-à-dire, un indice d'accès global de 250, sur les 370 communautés rurales du Sénégal, 62 sont considérées comme pauvres du point de vue de l'accès aux services sociaux de base. Leur indice d'accès moyen étant strictement inférieur à 250, ces communautés rurales sont considérées comme pauvres. Elles se répartissent comme présenté ci-après, avec une concentration dans les régions de Louga, Tambacounda et Kolda, qui regroupent plus de la moitié d'entre elles.

Tableau 2:

Louga	Tamba	Kolda	Kédougou	Sédhiou	Kaffrine	St- Louis	Diourbel	Matam	Zchor
13	11	10	7	7	6	4	2	1	1

Vingt quatre communautés rurales sont sur la ligne de pauvreté, donc dans une situation très précaire à partir de laquelle elles peuvent facilement basculer dans la pauvreté, si aucune mesure d'urgence n'était prise. Plus de 70% d'entre elles sont concentrées dans les régions de Louga, Kaolack, Kolda et Kaffrine, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 3:

	Louga	Kaolack	Kolda	Kaffrine	Diourbel	Tamba	Thiès	Matam	Kédougou
-	6	5	3	3	2	2	1	1	1

Dans l'ensemble, 86 communautés rurales, soit près du quart, se trouvent ainsi dans un cadre de vie difficile. En particulier, leur accès très limité aux services de santé et aux routes mérite une attention soutenue. La répartition des communautés rurales pauvres en 2009 épouse la même distribution régionale qu'en 2000, même si le nombre de communautés pauvres a baissé de façon drastique dans la période, passant de 115 à 62, voire 86.

X. ANNEXES

Tableau 1 : Proportion de la population ayant accès aux services sociaux ciblés et indice d'accès global selon la région

	NOMBRE		POURCENTAGE	DE LA POPU	ILATION RU	RALE AYANT A	CCES A	NO	TES ATTRIBUE	ES SELON LE N	IVEAU DE L'AC	CES	
REGION	DE	NOMBRE			POSTE								INDICE
	VILLAGES	D'HABITANTS		ECOLE	DE			POINT	ECOLE	POSTE DE			D'ACCES
			POINT D'EAU	PRIMAIRE	SANTE	COMMERCE	ROUTE	D'EAU	PRIMAIRE	SANTE	COMMERCE	ROUTE	
Dakar	31	67886	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
Ziguinchor	382	365415	93,1	98,8	84,5	91,8	91,3	100	100	100	100	100	500
Diourbel	1139	1069396	93,7	85,8	83,1	96,6	79,8	100	100	100	100	100	500
Thiès	1474	881468	93,6	94,8	75,0	94,9	86,6	100	100	50	100	100	450
Fatick	731	596981	82,9	98,1	78,1	97,9	66,3	100	100	100	100	50	450
Matam	443	436128	94,1	91,9	71,5	93,4	76,9	100	100	50	100	100	450
Saint Louis	429	485630	78,5	86,9	56,9	85,1	62,9	100	100	50	100	50	400
Kaolack	1160	524764	77,1	92,6	53,7	96,9	67,4	100	100	50	100	50	400
Tambacounda	1291	487811	83,6	84,9	36,7	79,6	53,0	100	100	0	100	50	350
Louga	2252	668865	81,6	82,6	45,1	82,6	55,9	100	100	0	100	50	350
Sédhiou	750	351819	84,2	89,5	45,8	89,5	71,6	100	100	0	100	50	350
Kédougou	269	105111	80,9	95,8	30,1	74,0	50,6	100	100	0	50	50	300
Kolda	1507	456193	69,9	86,1	36,6	73,5	68,6	50	100	0	50	50	250
Kaffrine	938	470580	76,4	74,5	39,7	92,6	48,4	100	50	0	100	0	250
Sénégal		_	85,2	89,0	61,6	90,2	70,1	100	50	0	100	50	400

Tableau 2 : Proportion de la population ayant accès aux services sociaux ciblés et indice d'accès global selon le département

		NOMBRE	NOMBRE	BRE DOSTE DE DOINT						ES ATTRIBUE	ES SELON LE	NIVEAU DE L'A	ACCES	INDICE
REGION	DEPARTEMENT	DE	D'HABITANTS		ECOLE	POSTE DE			POINT	ECOLE	POSTE DE			D'ACCES
		VILLAGES	D TIMBITA INTO	POINT D'EAU	PRIMAIRE	SANTE	COMMERCE	ROUTE	D'EAU	PRIMAIRE	SANTE	COMMERCE	ROUTE	D / ICCES
DAKAR	RUFISQUE	31	67886	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
ZIGUINCHOR	BIGNONA	249	253102	90,1	98,3	82,8	88,7	89,1	100	100	100	100	100	500
ZIGUINCHOR	OUSSOUYE	75	59991	100,0	100,0	90,4	99,3	92,9	100	100	100	100	100	500
ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	58	52322	100,0	100,0	85,8	98,4	100,0	100	100	100	100	100	500
DIOURBEL	BAMBEY	449	252875	96,7	94,4	79,2	98,8	92,6	100	100	100	100	100	500
DIOURBEL	M'BACKE	338	675868	94,0	81,1	90,6	97,8	77,3	100	100	100	100	100	500
THIES	M'BOUR	181	275172	90,2	98,5	77,9	96,3	80,5	100	100	100	100	100	500
THIES	THIES	385	249204	94,7	99,1	93,5	98,6	89,6	100	100	100	100	100	500
FATICK	FATICK	232	279298	91,3	99,7	85,9	99,1	75,1	100	100	100	100	100	500
MATAM	MATAM	143	222020	98,4	98,2	83,5	99,7	91,6	100	100	100	100	100	500
SAINT-LOUIS	SAINT LOUIS	100	61154	95,9	99,0	58,6	96,2	85,0	100	100	50	100	100	450
KAOLACK	KAOLACK	480	176878	90,0	92,3	53,5	96,5	79,1	100	100	50	100	100	450
THIES	TIVAOUANE	908	357093	95,4	89,0	59,8	91,3	89,1	100	100	50	100	100	450
FATICK	GOSSAS	167	85444	98,0	95,1	65,0	90,3	79,5	100	100	50	100	100	450
SEDHIOU	GOUDOMP	241	122135	90,5	96,8	51,8	97,8	79,0	100	100	50	100	100	450
DIOURBEL	DIOURBEL	352	140653	87,4	92,7	53,9	87,0	69,2	100	100	50	100	50	400
SAINT-LOUIS	PODOR	165	296105	77,1	85,7	58,5	83,0	53,5	100	100	50	100	50	400
KAOLACK	GUINGUINEO	173	86489	98,6	96,9	56,0	92,5	67,4	100	100	50	100	50	400
LOUGA	KEBEMER	801	228258	90,5	83,4	51,1	87,5	60,1	100	100	50	100	50	400
LOUGA	LOUGA	782	254679	88,8	88,4	51,9	84,0	65,3	100	100	50	100	50	400
KOLDA	VELINGARA	492	206990	78,3	90,3	44,1	84,0	82,3	100	100	0	100	100	400

		NOMBRE	NOMBRE	POURCENTA	GE DE LA POPU	JLATION RU	IRALE AYANT A	ACCES A	NOT	ES ATTRIBUE	ES SELON LE	NIVEAU DE L'A	ACCES	INDICE
REGION	DEPARTEMENT	DE	D'HABITANTS		ECOLE	POSTE DE			POINT	ECOLE	POSTE DE			D'ACCES
		VILLAGES		POINT D'EAU	PRIMAIRE	SANTE	COMMERCE	ROUTE	D'EAU	PRIMAIRE	SANTE	COMMERCE	ROUTE	
MATAM	KANEL	146	161485	92,6	88,0	65,7	85,4	70,5	100	100	50	100	50	400
SEDHIOU	SEDHIOU	235	133905	88,6	95,7	44,4	97,3	81,1	100	100	0	100	100	400
SAINT-LOUIS	DAGANA	164	128371	73,2	83,8	52,5	84,9	74,2	50	100	50	100	50	350
TAMBACOUNDA	BAKEL	169	111676	83,7	87,2	44,9	80,6	55,8	100	100	0	100	50	350
KAOLACK	NIORO	507	261397	61,2	91,4	53,2	98,6	59,5	50	100	50	100	50	350
FATICK	FOUNDIOUGNE	332	232239	67,4	97,2	73,6	99,2	50,8	50	100	50	100	50	350
KAFFRINE	BIRKELANE	204	95461	88,4	76,0	31,5	90,6	62,7	100	100	0	100	50	350
KEDOUGOU	KEDOUGOU	115	50920	77,7	97,5	36,6	91,2	56,1	100	100	0	100	50	350
KEDOUGOU	SARAYA	87	35522	88,0	97,4	24,8	75,3	60,7	100	100	0	100	50	350
TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA	538	173423	83,5	85,8	36,3	71,2	61,0	100	100	0	50	50	300
TAMBACOUNDA	KOUPENTOUM	248	121044	91,9	88,7	41,8	90,7	39,9	100	100	0	100	0	300
MATAM	RANEROU	154	52623	80,0	77,4	38,9	91,2	34,6	100	100	0	100	0	300
KAFFRINE	KAFFRINE	232	153468	81,3	83,3	49,1	93,2	44,5	100	100	0	100	0	300
TAMBACOUNDA	GOUDIRY	336	81668	71,7	74,0	18,7	79,7	51,9	50	50	0	100	50	250
KOLDA	KOLDA	635	145228	67,4	87,3	40,3	72,4	64,0	50	100	0	50	50	250
	MALEM													
KAFFRINE	HODDAR	164	86398	93,3	63,0	26,9	91,1	47,5	100	50	0	100	0	250
	MEDINA YORO													
KOLDA	FOULAH	380	103975	56,8	76,0	16,3	54,2	47,7	50	100	0	50	0	200
KAFFRINE	KOUNGHEUL	338	135253	51,5	70,7	43,0	94,1	43,3	50	50	0	100	0	200
KEDOUGOU	SALEMATA	67	18669	75,9	88,2	22,4	24,7	16,2	100	100	0	0	0	200
LOUGA	LINGUERE	669	185928	61,0	73,6	28,3	74,7	37,8	50	50	0	50	0	150
SEDHIOU	BOUNKILING	274	95778	70,0	71,4	40,1	68,2	48,8	50	50	0	50	0	150

Tableau 3 : Proportion de la population ayant accès aux services sociaux ciblés et indice d'accès global selon la communauté rurale

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A	ı		NOTES A	ATTRIBUEES	SELON L	E NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS			POSTE					POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
SANGALKAM	SANGALKAM	23	46741	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
SANGALKAM	YENE	8	21145	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
TENDOUCK	BALINGORE	3	9393	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
TENDOUCK	DIEGOUNE	3	12392	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
TENDOUCK	KARTHIACK	4	10823	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
TENDOUCK	MANGAGOULACK	8	14231	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
TENDOUCK	MLOMP	1	814	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
TENGHORY	COUBALAN	13	18813	100,0	100,0	100,0	100,0	90,9	100	100	100	100	100	500
TENGHORY	NIAMONE	10	10508	100,0	100,0	79,3	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
TENGHORY	OUONCK	24	17108	100,0	97,8	75,7	100,0	88,7	100	100	100	100	100	500
TENGHORY	TENGHORY	34	36108	100,0	100,0	94,3	100,0	94,4	100	100	100	100	100	500
KATABA II	DJINAKI	25	24782	95,9	100,0	76,4	98,2	93,1	100	100	100	100	100	500
KATABA II	KAFOUNTINE	19	31411	88,6	100,0	85,3	83,4	77,9	100	100	100	100	100	500
CABROUSSE	DJEMBERING	21	20937	100,0	100,0	92,5	99,0	92,5	100	100	100	100	100	500
LOUDIA OUOLOF	MLOMP	24	22411	100,0	100,0	96,4	99,0	96,5	100	100	100	100	100	500
LOUDIA OUOLOF	OUKOUT	19	13900	100,0	100,0	75,4	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
NIAGUIS	ADEANE	8	22672	100,0	100,0	89,7	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
NIAGUIS	BOUTOUPA CAMAR	7	3515	100,0	100,0	100,0	97,6	100,0	100	100	100	100	100	500
NIAGUIS	NIAGUIS	8	12944	100,0	100,0	93,9	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
BABA GARAGE	BABA GARAGE	47	17107	100,0	96,7	75,6	99,3	97,1	100	100	100	100	100	500

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES A	ATTRIBUEES	SELON LI	NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS			POSTE				500.5	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
BABA GARAGE	DINGUIRAYE	37	9377	97,8	88,5	87,9	94,7	75,8	100	100	100	100	100	500
LAMBAYE	LAMBAYE	49	34174	92,3	85,4	94,5	99,2	99,3	100	100	100	100	100	500
LAMBAYE	N'GOGOM	38	28885	93,6	95,8	87,7	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
LAMBAYE	REFANE	15	10369	100,0	95,2	89,6	100,0	97,1	100	100	100	100	100	500
N'GOYE	NDANGALMA	34	30872	100,0	98,1	99,3	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
N'GOYE	N'DONDOL	16	19959	100,0	100,0	95,8	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
N'DINDY	N'DANKH SENE	21	10075	100,0	95,5	76,5	100,0	80,6	100	100	100	100	100	500
N'DOULO	PATAR	33	13528	87,1	88,8	83,5	91,7	95,8	100	100	100	100	100	500
N'DAME	DALLA N'GHABOU	34	7898	97,7	90,2	81,3	78,3	100,0	100	100	100	100	100	500
N'DAME	N'GHAYE	19	6531	75,1	92,2	83,6	100,0	82,1	100	100	100	100	100	500
N'DAME	TOUBA MOSQUEE	82	580805	95,4	81,7	95,3	99,1	77,0	100	100	100	100	100	500
THILLE BOUBACAR	FANAYE	7	34516	96,7	100,0	88,9	100,0	78,6	100	100	100	100	100	500
RAO	GANDON	40	33971	98,3	99,9	76,2	94,2	94,5	100	100	100	100	100	500
MOUDERY	MOUDERY	14	22153	99,2	95,9	86,3	100,0	97,0	100	100	100	100	100	500
SIBASSOR	DYA	31	19027	92,4	99,1	75,7	93,9	100,0	100	100	100	100	100	500
SINDIA	MALICOUNDA	20	37788	100,0	100,0	100,0	100,0	92,9	100	100	100	100	100	500
SINDIA	DIASS	19	31876	89,9	89,9	87,1	89,9	82,1	100	100	100	100	100	500
SESSENE	SANDIARA	21	25799	100,0	100,0	79,6	99,6	82,3	100	100	100	100	100	500
NOTTO	NOTTO	66	39825	100,0	100,0	92,8	99,2	90,1	100	100	100	100	100	500
NOTTO	TASSETTE	51	21021	99,6	98,9	82,6	100,0	76,3	100	100	100	100	100	500
KEUR MOUSSA	DIENDER GUEDJI	18	20933	91,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
KEUR MOUSSA	FANDENE	34	18552	99,3	97,2	87,1	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES A	ATTRIBUEES	SELON LI	E NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS			POSTE				500.5	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
KEUR MOUSSA	KEUR MOUSSA	34	35509	88,6	99,1	94,9	99,1	81,5	100	100	100	100	100	500
THIENABA	N'GOUNDIANE	15	21033	100,0	100,0	89,9	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
THIENABA	THIENABA	38	20113	79,5	99,7	96,3	96,3	98,8	100	100	100	100	100	500
THIENABA	TOUBA TOUL	93	45970	94,8	97,4	95,1	95,6	97,0	100	100	100	100	100	500
NIAKHENE	M'BAYENE	61	8558	87,4	86,0	76,5	77,5	85,1	100	100	100	100	100	500
PAMBAL	CHERIF LÖ	61	24486	89,1	94,4	81,0	100,0	96,4	100	100	100	100	100	500
PAMBAL	NOTTO.G. DIAMA	42	33589	93,8	94,4	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
DAROU MOUSTY	DAROU MARNANE	39	11588	91,2	79,0	82,7	97,5	89,0	100	100	100	100	100	500
DAROU MOUSTY	DAROU MOUSTY	49	36565	93,6	92,5	75,7	98,5	81,6	100	100	100	100	100	500
СОКІ	NDIAGNE	36	15615	98,1	99,7	86,6	99,7	90,6	100	100	100	100	100	500
СОКІ	PETE OUARACK	11	4710	100,0	95,7	95,7	95,7	82,8	100	100	100	100	100	500
MBEDIENE	KELLE GUEYE	39	10311	100,0	100,0	77,2	100,0	91,6	100	100	100	100	100	500
DIAKHAO	DIAKHAO	30	26081	100,0	100,0	86,0	100,0	98,0	100	100	100	100	100	500
DIAKHAO	DIAOULE	22	14276	100,0	100,0	97,0	97,0	93,3	100	100	100	100	100	500
DIAKHAO	NDIOB	16	19322	100,0	100,0	88,7	100,0	82,7	100	100	100	100	100	500
NIAKHAR	NIAKHAR	30	27957	100,0	100,0	89,4	100,0	86,5	100	100	100	100	100	500
TATTAGUINE	DIOUROUP	9	21386	100,0	100,0	100,0	100,0	78,0	100	100	100	100	100	500
TATTAGUINE	TATTAGUINE	14	30636	77,2	100,0	92,4	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
OUADIOUR	OUADIOUR	27	12860	100,0	100,0	78,3	100,0	80,2	100	100	100	100	100	500
BONCONTO	MEDINA GOUNASS	17	44480	99,8	93,6	83,8	100,0	98,1	100	100	100	100	100	500
ORKADIERE	ORKADIERE	17	36514	100,0	97,6	87,7	98,1	88,4	100	100	100	100	100	500
WOURO SIDY	NDENDORY	21	22475	82,7	84,1	76,0	85,9	79,2	100	100	100	100	100	500

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES /	ATTRIBUEES	SELON L	E NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOINT	50015	POSTE			DOINT	50015	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
AGNAM-CIVOL	AGNAM-CIVOL	15	22831	94,9	94,9	92,3	100,0	92,3	100	100	100	100	100	500
AGNAM-CIVOL	OREFONDE	13	16957	100,0	100,0	88,4	100,0	88,4	100	100	100	100	100	500
OGO	BOKIDIAWE	35	60472	100,0	99,5	84,1	99,5	87,1	100	100	100	100	100	500
OGO	NABADJI-CIVOL	30	52338	99,4	99,7	84,6	99,7	98,0	100	100	100	100	100	500
OGO	OGO	35	45344	96,4	95,3	82,6	100,0	92,1	100	100	100	100	100	500
DJIBANAR	DJIBANAR	5	12293	100,0	100,0	79,1	100,0	94,2	100	100	100	100	100	500
DJIBABOUYA	DJIBABOUYA	4	5078	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	500
SINDIAN	SUELLE	15	13023	78,4	100,0	79,3	66,7	100,0	100	100	100	50	100	450
NYASSIA	ENAMPORE	21	7558	100,0	100,0	68,9	89,9	100,0	100	100	50	100	100	450
NYASSIA	NYASSIA	14	5633	100,0	100,0	65,4	100,0	100,0	100	100	50	100	100	450
BABA GARAGE	K. SAMBA KANE	54	19675	100,0	96,9	61,5	91,5	86,5	100	100	50	100	100	450
LAMBAYE	GAWANE	47	17944	78,9	90,0	61,7	100,0	97,8	100	100	50	100	100	450
N'GOYE	N'GOYE	50	39010	100,0	99,1	65,2	100,0	80,3	100	100	50	100	100	450
N'GOYE	THIAKAR	62	25503	100,0	90,1	54,2	98,2	81,4	100	100	50	100	100	450
N'DOULO	N'GOHE	38	25207	96,4	100,0	58,8	94,3	96,2	100	100	50	100	100	450
N'DAME	TOUBA FALL	18	6693	94,2	67,8	80,8	90,9	80,9	100	50	100	100	100	450
TAIF	SADIO	18	18047	87,7	100,0	60,0	98,6	81,9	100	100	50	100	100	450
TAIF	TAÏF	14	11540	100,0	93,7	70,3	98,1	100,0	100	100	50	100	100	450
MBANE	BOKHOL	12	21833	95,4	84,8	62,7	100,0	91,7	100	100	50	100	100	450
	N'DIEBENE													
RAO	GANDIOLE	24	8579	98,7	98,7	63,7	100,0	100,0	100	100	50	100	100	450
KOUMBAL	LATMINGUE	75	23198	97,8	92,8	54,0	100,0	89,8	100	100	50	100	100	450

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES A	ATTRIBUEES		NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOINT	FCOLF	POSTE			DOINT	FC01 F	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
SIBASSOR	NDIEBEL	27	10208	97,6	97,9	50,5	96,3	90,3	100	100	50	100	100	450
SIBASSOR	THIOMBY	26	12494	95,7	90,6	69,8	94,7	89,5	100	100	50	100	100	450
PAOSKOTO	GAINTE KAYE	39	22913	73,6	96,0	89,3	100,0	81,0	50	100	100	100	100	450
PAOSKOTO	TAÏBA NIASSENE	22	21123	87,5	99,4	53,4	100,0	92,4	100	100	50	100	100	450
MBADAKHOUNE	MBADAKHOUNE	16	14974	100,0	100,0	72,9	100,0	91,6	100	100	50	100	100	450
NGUELOU	GAGNICK	19	10914	100,0	96,8	82,8	86,0	65,1	100	100	100	100	50	450
FISSEL	N'DIAGANIAO	37	47996	95,7	100,0	75,4	100,0	70,6	100	100	100	100	50	450
SINDIA	SINDIA	15	34199	66,7	100,0	100,0	100,0	100,0	50	100	100	100	100	450
SESSENE	SESSENE	18	27307	100,0	100,0	62,8	100,0	97,4	100	100	50	100	100	450
THIENABA	N'DIEYENE SIRAKH	36	26248	97,8	99,9	98,2	100,0	66,4	100	100	100	100	50	450
MEOUANE	DAROU KHOUDOSS	67	59236	100,0	93,1	61,3	100,0	91,1	100	100	50	100	100	450
MEOUANE	TAIBA N'DIAYE	30	26537	97,2	91,9	59,8	97,2	97,2	100	100	50	100	100	450
MERINA-DAKHAR	PEKESSE	64	19002	98,8	78,4	60,7	88,4	83,3	100	100	50	100	100	450
PAMBAL	MONT- ROLLAND	18	14516	100,0	93,5	71,8	100,0	100,0	100	100	50	100	100	450
DAROU MOUSTY	NDOYENE	38	6224	86,9	96,4	63,1	100,0	99,7	100	100	50	100	100	450
NDANDE	NDANDE	46	23212	100,0	95,7	72,6	99,8	84,4	100	100	50	100	100	450
СОКІ	СОКІ	45	23613	99,2	99,2	66,6	98,4	76,7	100	100	50	100	100	450
DIAKHAO	MBELACADIAO	17	15083	99,2	100,0	72,3	100,0	100,0	100	100	50	100	100	450
FIMELA	DJILASSE	8	8779	100,0	100,0	100,0	100,0	66,2	100	100	100	100	50	450
FIMELA	FIMELA	14	25186	84,1	100,0	92,0	100,0	58,3	100	100	100	100	50	450
FIMELA	LOUL-SESSENE	12	11225	68,1	100,0	83,9	80,3	87,1	50	100	100	100	100	450
FIMELA	PALMARIN FACAO	5	10354	100,0	100,0	59,2	100,0	100,0	100	100	50	100	100	450

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						!
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES A	ATTRIBUEES		NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOIN!T	50015	POSTE			2011	50015	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
COLOBANE	COLOBANE	37	18637	96,8	94,3	63,0	93,0	97,6	100	100	50	100	100	450
OUADIOUR	NDIENE LAGANE	13	10673	100,0	100,0	74,4	85,3	81,2	100	100	50	100	100	450
DIOULACOLON	DIOULACOLON	55	14137	87,6	100,0	58,8	94,1	98,7	100	100	50	100	100	450
NDORNA	BIGNARABE	34	3865	71,7	98,4	81,4	100,0	80,1	50	100	100	100	100	450
PAKOUR	PAKOUR	26	11752	83,4	99,9	52,0	95,2	83,6	100	100	50	100	100	450
WOURO SIDY	WOURO SIDY	44	38116	99,6	92,2	74,7	91,9	79,9	100	100	50	100	100	450
AGNAM-CIVOL	DABIA	15	24078	98,5	98,5	69,3	98,5	89,7	100	100	50	100	100	450
BOGHAL	N'DIAMACOUTA	20	11475	93,0	93,2	94,7	94,7	55,1	100	100	100	100	50	450
BONA	BONA	23	18895	85,0	85,4	60,1	95,7	90,4	100	100	50	100	100	450
BONA	INOR	31	6755	88,5	85,8	63,5	91,2	76,8	100	100	50	100	100	450
	MANGAROUNGOU													
DJIBANAR	SANTO	21	11121	86,8	94,7	50,3	100,0	77,8	100	100	50	100	100	450
DJIBANAR	SIMBADI BALANTE	36	19141	80,1	97,5	71,1	98,8	83,3	100	100	50	100	100	450
DIENDE	OUDOUCAR	14	15196	90,1	93,2	68,4	91,8	90,9	100	100	50	100	100	450
DJIREDJI	BAMBALI	33	16638	88,5	98,8	54,2	99,2	97,9	100	100	50	100	100	450
DJIREDJI	DJIREDJI	33	16351	97,8	97,4	50,1	96,9	95,0	100	100	50	100	100	450
SINDIAN	SINDIAN	16	14997	82,5	100,0	61,1	60,4	78,6	100	100	50	50	100	400
	SANTHIABA													
CABROUSSE	MANJACQUE	11	2743	100,0	100,0	100,0	100,0	29,6	100	100	100	100	0	400
N'DINDY	KEUR N'GALGOU	22	7087	85,7	100,0	51,5	91,8	70,8	100	100	50	100	50	400
N'DOULO	N'DOULO	47	13154	76,8	82,0	53,8	80,0	72,9	100	100	50	100	50	400
KAEL	DENDEYE GOUYE	27	6531	83,8	66,3	68,3	80,2	78,1	100	50	50	100	100	400

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	YANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A	1		NOTES A	ATTRIBUEES		NIVEAU DE L	ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOINT	50015	POSTE			DOINT	50015	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
	GUI													
KAEL	DAROU SALAM TYP	5	2959	100,0	100,0	46,6	100,0	100,0	100	100	0	100	100	400
MBANE	MBANE	47	38622	76,6	90,0	57,3	80,7	61,8	100	100	50	100	50	400
NDIAYE	DIAMA	58	26375	57,5	90,0	64,7	89,3	82,1	50	100	50	100	100	400
NDIAYE	NGNITH	29	14902	75,4	78,3	37,6	92,0	84,1	100	100	0	100	100	400
SALDE	MBOLO BIRANE	17	24469	94,7	92,7	64,9	87,4	64,9	100	100	50	100	50	400
THILLE BOUBACAR	NDIAYE PENDAO	15	23494	94,0	97,0	64,1	97,7	72,7	100	100	50	100	50	400
GAMADJI SARE	GUEDE VILLAGE	24	52170	80,3	86,7	65,7	86,7	61,8	100	100	50	100	50	400
MOUDERY	BALLOU	10	23073	77,9	100,0	58,7	100,0	54,8	100	100	50	100	50	400
MISSIRAH	DIALACOTO	32	13695	82,8	92,2	38,7	91,1	82,3	100	100	0	100	100	400
MISSIRAH	NETTE BOULOU	60	15992	81,7	85,6	17,2	90,4	80,1	100	100	0	100	100	400
BOYNGUEL BAMBA	KOUSSAN	15	6271	100,0	95,7	30,8	89,6	83,5	100	100	0	100	100	400
DIANKE MAKHA	BANI ISRAEL	9	1874	83,3	83,5	51,7	83,5	71,9	100	100	50	100	50	400
DIANKE MAKHA	DIANKE MAKHA	22	6943	85,0	94,4	20,6	82,5	90,3	100	100	0	100	100	400
BAMBA THIALENE	BAMBA THIALENE	23	28775	100,0	97,4	72,3	100,0	54,0	100	100	50	100	50	400
BAMBA THIALENE	N'DAME	26	5481	98,0	95,0	44,0	92,4	90,2	100	100	0	100	100	400
BAMBA THIALENE	MERETO	17	13359	100,0	97,8	42,3	91,6	93,8	100	100	0	100	100	400
NDIEDIENG	KEUR SOCE	70	21812	76,2	85,6	40,1	98,3	84,2	100	100	0	100	100	400
NDIEDIENG	NDIAFFATE	74	27721	84,0	95,2	56,1	97,9	65,7	100	100	50	100	50	400
NDIEDIENG	NDIEDIENG	58	23057	80,8	94,2	57,4	100,0	57,9	100	100	50	100	50	400
KOUMBAL	KEUR BAKA	62	19457	95,1	86,9	48,1	95,8	77,4	100	100	0	100	100	400
MEDINA-SABAKH	NGAYENE	23	18207	68,7	84,0	54,2	100,0	80,7	50	100	50	100	100	400

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE		1	ACCES A	<u>.</u>		NOTES A	ATTRIBUEES		E NIVEAU DE L	ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOINT	50015	POSTE			DOINT	50015	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
MBADAKHOUNE	NDIAGO	20	8701	91,6	92,3	54,2	88,2	64,4	100	100	50	100	50	400
MBADAKHOUNE	KHELCOM BIRAME	21	7279	98,7	100,0	47,5	100,0	83,3	100	100	0	100	100	400
NGUELOU	MBOSSE	44	15591	99,0	95,9	42,3	90,3	91,5	100	100	0	100	100	400
FISSEL	FISSEL	27	36531	75,4	100,0	70,8	95,9	60,0	100	100	50	100	50	400
MEOUANE	MEOUANE	90	35666	96,6	85,9	41,0	99,4	77,5	100	100	0	100	100	400
MERINA-DAKHAR	KOUL	97	26694	99,8	89,7	63,7	64,7	99,0	100	100	50	50	100	400
MERINA-DAKHAR	MERINA DAKHAR	97	36295	100,0	96,9	27,0	99,8	84,3	100	100	0	100	100	400
NIAKHENE	NIAKHENE	57	9222	97,2	85,5	68,6	69,6	78,3	100	100	50	50	100	400
PAMBAL	PIRE GOUREYE	67	25487	74,5	99,4	64,4	97,5	97,3	50	100	50	100	100	400
DAROU MOUSTY	TOUBA MERINA	25	6931	92,5	79,4	53,7	100,0	57,1	100	100	50	100	50	400
SAGATTA GUETH	LORO	31	9325	97,5	85,7	70,5	89,1	73,4	100	100	50	100	50	400
SAGATTA DJOLOF	THIAMENE DJOLOFF	51	15670	83,9	86,4	35,9	77,2	87,4	100	100	0	100	100	400
СОКІ	THIAMENE CAYOR	43	14588	94,5	87,6	41,5	82,1	80,4	100	100	0	100	100	400
K. MOMAR SARR	K.MOMAR SARR	61	25221	78,3	91,4	56,6	90,4	61,0	100	100	50	100	50	400
K. MOMAR SARR	NGUER MALAL	58	24372	93,9	89,0	78,0	90,3	46,2	100	100	100	100	0	400
MBEDIENE	NGUIDILE	52	19541	92,7	93,9	62,9	73,0	90,0	100	100	50	50	100	400
MBEDIENE	NIOMBRE	44	16020	100,0	88,0	38,9	100,0	78,2	100	100	0	100	100	400
SAKAL	NGUEUNE SARR	65	14420	94,8	94,5	33,1	93,7	82,8	100	100	0	100	100	400
NIAKHAR	NGAYOKHEME	18	22326	91,1	100,0	77,2	100,0	34,3	100	100	100	100	0	400
NIAKHAR	PATAR	15	16535	94,2	100,0	91,2	100,0	41,9	100	100	100	100	0	400
DJILOR	DJILOR	47	33226	79,7	97,8	57,7	100,0	69,4	100	100	50	100	50	400
DJILOR	DIOSSONG	87	41205	83,4	94,8	57,4	95,7	67,4	100	100	50	100	50	400

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A	1		NOTES A	ATTRIBUEES		NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOINT	50015	POSTE			DOINT	FC01 F	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
NIODIOR	BASSOUL	5	10807	100,0	100,0	92,2	100,0	0,0	100	100	100	100	0	400
NIODIOR	DJIRNDA	10	9984	100,0	100,0	77,0	100,0	12,7	100	100	100	100	0	400
TOUBACOUTA	NIORO ALAS. TALL	55	29958	78,4	96,5	71,4	100,0	60,6	100	100	50	100	50	400
COLOBANE	MBAR	49	29177	96,6	95,3	66,4	81,6	58,3	100	100	50	100	50	400
OUADIOUR	PATAR LIA	41	14097	98,9	87,4	45,5	99,9	97,7	100	100	0	100	100	400
DIOULACOLON	TANKANTO ESCALE	71	14942	96,2	99,9	58,7	94,6	66,1	100	100	50	100	50	400
DIOULACOLON	GUIRO YERO BOCAR	80	15618	66,7	90,4	52,4	97,2	75,8	50	100	50	100	100	400
SARE COLY FALE	SARE COLY SALE	60	17816	76,9	96,6	26,5	88,3	98,9	100	100	0	100	100	400
GNIBY	KAHI	32	19400	100,0	95,8	41,5	94,4	94,7	100	100	0	100	100	400
KATAKEL	KATHIOTE	45	31483	98,4	86,1	61,1	100,0	52,9	100	100	50	100	50	400
KEUR M'BOUKI	KEUR M'BOUKI	53	19687	93,7	75,4	42,4	98,2	90,9	100	100	0	100	100	400
SABODOLA	SABODALA	13	6160	90,8	100,0	0,0	94,1	83,7	100	100	0	100	100	400
DJIBANAR	KAOUR	7	11194	97,9	100,0	37,6	98,0	92,3	100	100	0	100	100	400
KARANTABA	KOLIBANTANG	25	9737	98,3	98,1	45,7	98,1	85,9	100	100	0	100	100	400
SIMBANDI BRASSOU	DIOUBOUDOU	12	4684	97,0	100,0	21,1	94,2	76,1	100	100	0	100	100	400
SIMBANDI BRASSOU	NIAGHA	43	9263	88,9	99,1	30,5	97,1	83,5	100	100	0	100	100	400
SIMBANDI BRASSOU	SIMBANDI BRASSOU	18	13477	96,9	99,1	53,8	100,0	70,9	100	100	50	100	50	400
SIMBANDI BRASSOU	BAGHERE	25	9161	87,9	89,2	37,9	96,4	82,3	100	100	0	100	100	400
DIENDE	DIENDE	24	19494	90,8	100,0	45,2	100,0	90,3	100	100	0	100	100	400
DIENDE	SAKAR	13	14355	82,6	96,7	65,1	97,0	65,1	100	100	50	100	50	400
DIENDE	DIANNAH-BA	20	5596	65,1	81,1	52,9	85,7	85,7	50	100	50	100	100	400
DJIBABOUYA	BEMET- BIJINI	18	11076	98,5	100,0	39,5	100,0	100,0	100	100	0	100	100	400

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE		T	ACCES A	·	1	NOTES A	ATTRIBUEES		NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOINT	50015	POSTE			DOINT	FC01 F	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
KATABA II	KATABA II	38	19346	66,5	89,6	60,7	74,1	91,8	50	100	50	50	100	350
N'DINDY	TAIBA MOUSTAPHA	36	14013	98,9	100,0	56,2	100,0	2,6	100	100	50	100	0	350
N'DOULO	TOCKY GARE	49	17269	97,3	87,0	44,7	71,0	92,5	100	100	0	50	100	350
N'DOULO	TOURE M'BONDE	38	14449	80,3	87,4	58,5	59,3	73,3	100	100	50	50	50	350
KAEL	MADINA	11	4515	89,6	61,1	50,9	86,8	73,6	100	50	50	100	50	350
CAS-CAS	MERY	16	16185	74,7	82,6	70,1	78,9	68,5	50	100	50	100	50	350
GAMADJI SARE	DODEL	17	41197	88,7	88,7	64,8	88,7	39,9	100	100	50	100	0	350
RAO	FASS NGOM	36	18604	90,3	97,6	24,0	98,0	60,6	100	100	0	100	50	350
MOUDERY	GABOU	37	17334	88,6	89,2	30,6	100,0	54,0	100	100	0	100	50	350
MISSIRAH	MISSIRAH	73	34356	77,4	89,8	24,0	89,6	72,6	100	100	0	100	50	350
BOYNGUEL BAMBA	DOUGUE	19	5909	86,6	83,2	42,5	85,9	65,7	100	100	0	100	50	350
BOYNGUEL BAMBA	BOYNGUEL BAMBA	36	10174	94,0	93,3	1,1	79,2	70,1	100	100	0	100	50	350
DIANKE MAKHA	BOUTOUCOUFARA	15	4379	90,6	85,4	0,0	71,3	77,9	100	100	0	50	100	350
BAMBA THIALENE	KAHENE	33	14547	99,7	92,9	53,2	99,7	19,1	100	100	50	100	0	350
KOUMBAL	THIARE	57	19904	100,0	90,1	34,7	89,1	73,9	100	100	0	100	50	350
MEDINA-SABAKH	MEDINA-SABAKH	58	32668	90,6	84,5	32,5	94,5	72,6	100	100	0	100	50	350
WACK-NGOUNA	NDRAME ESCALE	46	19037	79,4	100,0	51,0	99,1	0,0	100	100	50	100	0	350
WACK-NGOUNA	WACK NGOUNA	62	29023	50,0	92,2	60,9	98,1	51,0	50	100	50	100	50	350
MBADAKHOUNE	NGATHIE NAOUDE	18	9924	97,9	95,2	49,7	97,9	59,8	100	100	0	100	50	350
NGUELOU	OUROUR	25	13668	100,0	95,7	63,9	94,7	41,1	100	100	50	100	0	350
SESSENE	N'GUENIENE	24	33676	96,3	97,3	44,0	84,0	66,6	100	100	0	100	50	350
NIAKHENE	THILMAKHA	59	12496	96,6	52,2	54,1	54,1	80,0	100	50	50	50	100	350

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	YANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A	·		NOTES /	ATTRIBUEES		E NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS			POSTE				500.5	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
	DIOKOUL													
NDANDE	DIAWRIGNE	58	15466	90,4	88,0	25,6	96,8	73,3	100	100	0	100	50	350
SAGATTA GUETH	THIOLOM FALL	79	23464	90,7	83,7	36,9	69,5	75,5	100	100	0	50	100	350
BARKEDJI	BARKEDJI	38	15052	79,7	76,4	37,0	97,2	62,1	100	100	0	100	50	350
DODJI	OUARKHOH	69	16152	68,8	90,7	25,8	93,3	85,3	50	100	0	100	100	350
SAKAL	SAKAL	95	25565	95,1	86,0	35,2	88,7	55,0	100	100	0	100	50	350
TATTAGUINE	DIARERE	22	30152	77,6	97,3	69,8	100,0	43,3	100	100	50	100	0	350
TOUBACOUTA	KEUR S.DIANE	37	26650	45,4	95,1	80,6	100,0	60,9	0	100	100	100	50	350
	KEUR SAMBA													
TOUBACOUTA	GUEYE	39	33802	67,7	96,0	91,7	100,0	15,2	50	100	100	100	0	350
TOUBACOUTA	TOUBACOUTA	49	34426	47,4	100,0	73,7	100,0	76,5	0	100	50	100	100	350
DIOULACOLON	MEDINA EL HADJI	50	11873	87,2	94,0	39,6	92,9	58,6	100	100	0	100	50	350
NIAMING	NIANING	39	10968	61,5	81,2	26,9	78,7	88,9	50	100	0	100	100	350
BONCONTO	LINKERING	37	15803	88,3	97,3	29,0	93,8	72,0	100	100	0	100	50	350
SARE COLY FALE	KANDIA	70	21319	84,7	95,1	32,6	72,0	89,2	100	100	0	50	100	350
SARE COLY FALE	NEMATABA	32	9455	71,6	97,4	63,0	80,9	65,8	50	100	50	100	50	350
PAKOUR	PAROUMBA	30	24994	69,9	99,2	37,1	100,0	99,2	50	100	0	100	100	350
ORKADIERE	AOURE	33	31462	97,6	82,0	46,0	82,6	66,6	100	100	0	100	50	350
GNIBY	BOULEL	33	24510	93,5	93,6	36,9	93,1	54,1	100	100	0	100	50	350
GNIBY	GNIBY	18	16397	95,5	98,5	39,9	100,0	56,7	100	100	0	100	50	350
	DIOKOUL													
KATAKEL	M'BELBOUCK	30	22438	89,0	98,6	56,3	99,4	13,1	100	100	50	100	0	350

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES A	ATTRIBUEES		E NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	SOUT	50015	POSTE			DOINT	50015	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
KEUR M'BOUKI	TOUBA M'BELLA	33	11441	89,3	90,4	49,0	100,0	68,6	100	100	0	100	50	350
MISSIRAH WADENE	MISSIRAH WADENE	32	11783	80,9	68,6	72,9	100,0	56,7	100	50	50	100	50	350
SAGNA	DIANKE SOUF	29	17776	100,0	77,6	15,1	100,0	69,2	100	100	0	100	50	350
BANDAFASSI	BANDAFASSI	23	21993	91,8	100,0	34,4	100,0	67,4	100	100	0	100	50	350
FONGOLEMBI	DIMBOLI	17	5141	96,9	90,8	54,7	61,7	60,2	100	100	50	50	50	350
SABODOLA	MISSIRAH SIRIMANA	19	7208	76,6	98,4	22,3	97,5	57,9	100	100	0	100	50	350
KARANTABA	KARANTABA	9	11708	96,1	100,0	61,0	100,0	49,5	100	100	50	100	0	350
DIENDE	KOUSSY	26	12418	78,4	83,9	0,0	98,0	63,4	100	100	0	100	50	350
SINDIAN	OULAMPANE	26	16922	61,9	100,0	61,0	68,7	50,8	50	100	50	50	50	300
N'DINDY	GADE ESCALE	27	9129	96,4	95,2	37,9	90,3	0,0	100	100	0	100	0	300
N'DINDY	N'DINDY	41	16742	56,6	91,8	22,0	95,7	62,5	50	100	0	100	50	300
	N'DIOUMANE T.													
KAEL	THIEKENE	11	3900	76,3	81,2	55,3	73,9	9,2	100	100	50	50	0	300
KAEL	TOUBA M'BOUL	21	9634	83,2	63,7	38,5	87,4	61,4	100	50	0	100	50	300
SALDE	BOKE DIALLOUBE	27	19414	98,5	91,3	45,6	93,9	37,6	100	100	0	100	0	300
BELE	SINTHIOU FISSA	24	7879	92,5	94,6	6,9	73,2	66,3	100	100	0	50	50	300
KENIEBA	TOUMBOURA	7	3616	91,4	92,9	51,4	66,6	0,0	100	100	50	50	0	300
KOUSSANAR	SINTHIOU MALEM	68	19727	97,1	95,8	39,9	60,3	72,7	100	100	0	50	50	300
MAKACOULIBANTANG	MAKACOULIBATANG	100	32755	79,1	85,2	51,7	70,9	38,5	100	100	50	50	0	300
MAKACOULIBANTANG	NIANI TOUCOULEUR	32	10609	72,2	88,5	32,3	89,1	57,6	50	100	0	100	50	300
BALA	BALA	18	5045	83,4	91,7	30,3	93,8	43,2	100	100	0	100	0	300
BALA	KOAR	23	5313	72,6	81,6	15,0	93,9	54,9	50	100	0	100	50	300

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES A	ATTRIBUEES		E NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOIN!T	50015	POSTE			2011	50015	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
KOUTHIABA WOLOF	KOUTHIABA WOLOF	46	20677	94,3	86,2	27,5	95,0	38,5	100	100	0	100	0	300
KOUTHIABA WOLOF	PAYAR	47	20873	83,3	80,9	24,4	86,8	0,0	100	100	0	100	0	300
PAOSKOTO	PAOSKOTO	100	44552	43,8	84,7	34,5	97,7	94,0	0	100	0	100	100	300
DAROU MOUSTY	SAM YABAL	25	7516	81,9	70,5	54,4	67,2	58,0	100	50	50	50	50	300
DAROU MOUSTY	MBACKE CADIOR	31	3823	74,1	83,7	26,2	88,8	51,3	50	100	0	100	50	300
SAGATTA GUETH	SAGATTA GUETH	66	13743	90,3	75,3	46,4	57,8	61,8	100	100	0	50	50	300
SAGATTA GUETH	NGOURANE OUOLOF	41	9039	97,7	75,8	42,6	70,7	60,2	100	100	0	50	50	300
SAGATTA DJOLOF	SAGATTA DJOLOF	55	15468	65,6	79,7	47,6	75,0	62,1	50	100	0	100	50	300
SAKAL	LEONA	96	28482	98,2	91,2	43,5	64,6	64,0	100	100	0	50	50	300
NIODIOR	DIONEWAR	3	12181	0,0	100,0	92,8	100,0	0,0	0	100	100	100	0	300
SARE BIDJI	SARE BIDJI	87	15778	65,6	87,1	47,8	94,8	68,5	50	100	0	100	50	300
FAFACOUROU	BADION	61	10464	63,2	71,4	18,5	76,5	81,1	50	50	0	100	100	300
NDORNA	KOULINTO	28	3406	58,0	82,9	19,3	90,6	59,0	50	100	0	100	50	300
BONCONTO	BONCONTO	35	9704	97,3	98,8	28,6	77,8	49,8	100	100	0	100	0	300
	SINTHIANG													
BONCONTO	KOUNDARA	56	18409	76,3	73,1	23,8	92,0	69,6	100	50	0	100	50	300
VELINGARA	LOUGRE-THIOLY	25	5202	69,9	84,5	54,7	76,8	0,0	50	100	50	100	0	300
VELINGARA	OUDALAYE	58	30640	87,8	77,6	36,5	89,0	46,6	100	100	0	100	0	300
MABO	MABO	66	33756	75,3	66,1	27,9	84,0	58,4	100	50	0	100	50	300
MABO	N'DIOGNICK	52	30577	98,9	81,9	21,8	89,4	47,1	100	100	0	100	0	300
IDA MOURIDE	IDA MOURIDE	42	17899	43,5	76,9	55,0	100,0	71,0	0	100	50	100	50	300
MISSIRAH WADENE	MAKA YOP	30	13495	44,4	68,4	54,8	100,0	77,7	0	50	50	100	100	300

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	YANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES A	ATTRIBUEES	SELON LE	NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS			POSTE			50		POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
DAROU MINAM II	N'DIOUM N'GAINTH	43	17149	89,0	75,9	33,1	99,4	42,8	100	100	0	100	0	300
SAGNA	SAGNA	50	31190	97,4	70,8	27,6	95,2	53,5	100	50	0	100	50	300
BANDAFASSI	TOMBORONKOTO	27	8577	61,1	91,9	11,0	100,0	73,4	50	100	0	100	50	300
BANDAFASSI	NINEFECHA	22	4738	62,3	98,4	44,8	100,0	69,6	50	100	0	100	50	300
BEMBOU	BEMBOU	21	6918	83,5	98,7	36,3	31,7	85,8	100	100	0	0	100	300
SABODOLA	KHOSSANTO	10	9451	100,0	95,5	39,4	100,0	44,0	100	100	0	100	0	300
BONA	DIACOUNDA	26	6833	81,4	86,2	22,5	89,6	33,3	100	100	0	100	0	300
DJIBANAR	YARANG BALANTE	40	10356	73,0	86,2	38,4	88,4	71,8	50	100	0	100	50	300
DJIBABOUYA	SANSAMBA	24	14568	97,1	98,8	7,8	98,8	42,2	100	100	0	100	0	300
KAEL	KAEL	38	6397	73,1	42,8	61,5	70,5	78,0	50	0	50	50	100	250
N'DAME	MISSIRAH	19	5724	79,9	49,9	46,3	97,9	72,9	100	0	0	100	50	250
MAKACOULIBANTANG	N'DOGA BABACAR	82	21106	80,6	83,1	40,6	39,3	56,9	100	100	0	0	50	250
KOUTHIABA WOLOF	PASS KOTO	31	9408	94,7	94,4	15,6	52,7	43,6	100	100	0	50	0	250
MEDINA-SABAKH	KAYEMOR	23	18801	36,1	86,4	50,7	100,0	49,1	0	100	50	100	0	250
PAOSKOTO	POROKHANE	59	24882	46,2	94,9	59,9	99,8	37,8	0	100	50	100	0	250
	KEUR MABA													
WACK-NGOUNA	DIAKHOU	56	23764	46,1	98,1	70,0	100,0	7,3	0	100	50	100	0	250
WACK-NGOUNA	K. MANDONGO	19	6426	64,2	97,0	45,5	100,0	30,8	50	100	0	100	0	250
NGUELOU	NGUELOU	10	5438	100,0	100,0	0,8	72,1	0,0	100	100	0	50	0	250
NIAKHENE	N'GANDIOUF	98	25308	95,9	71,4	33,7	70,8	66,9	100	50	0	50	50	250
DAROU MOUSTY	MBADIANE	36	10228	82,2	72,5	23,5	76,5	37,9	100	50	0	100	0	250
NDANDE	BADEGNE OUOLOF	72	14795	95,6	72,0	35,4	99,7	33,7	100	50	0	100	0	250

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES A	ATTRIBUEES		NIVEAU DE L	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOIN!T	50015	POSTE			2011	50015	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
NDANDE	KAB GAYE	40	11399	80,7	70,0	29,6	96,4	10,6	100	50	0	100	0	250
NDANDE	THIEPPE	81	15845	71,0	86,9	36,1	100,0	0,0	50	100	0	100	0	250
BARKEDJI	GASSANE	42	17933	59,8	81,5	32,4	100,0	0,0	50	100	0	100	0	250
YANG YANG	KAMB	58	10774	78,3	78,4	15,2	65,2	29,3	100	100	0	50	0	250
MAMPATIM	DIALAMBERE	57	13620	43,5	87,4	31,2	57,9	76,5	0	100	0	50	100	250
FAFACOUROU	FAFACOUROU	17	8007	96,3	99,3	10,1	52,2	38,3	100	100	0	50	0	250
PAKOUR	OUASSADOU	50	18962	58,3	92,9	43,0	68,3	71,3	50	100	0	50	50	250
ORKADIERE	BOKILADJI	31	32918	78,4	80,8	42,7	66,3	37,5	100	100	0	50	0	250
IDA MOURIDE	FASS THIKENE	32	15453	77,0	51,7	27,2	100,0	26,2	100	50	0	100	0	250
IDA MOURIDE	SALY ESCALE	67	23125	45,6	88,3	55,8	94,0	6,8	0	100	50	100	0	250
LOUR ESCALE	LOUR ESCALE	50	21633	56,5	72,6	26,7	90,5	51,0	50	50	0	100	50	250
BANDAFASSI	DINDIFELO	9	5504	32,1	100,0	53,9	100,0	0,0	0	100	50	100	0	250
KAEL	DAROU NAHIM	12	2744	35,0	46,0	25,5	85,9	78,7	0	0	0	100	100	200
KAEL	TAIBA THIECKENE	9	1950	38,9	60,5	60,5	74,5	50,0	0	50	50	50	50	200
NDIAYE	RONKH	18	26639	64,5	70,9	33,3	70,2	64,5	50	50	0	50	50	200
CAS-CAS	MNDIATHBE	15	32607	53,3	66,6	49,4	60,7	55,0	50	50	0	50	50	200
GAMADJI SARE	GAMADJI SARE	14	25974	54,5	72,7	41,2	89,3	34,2	50	50	0	100	0	200
KENIEBA	SADATOU	21	11524	87,6	87,5	33,2	43,7	35,8	100	100	0	0	0	200
KENIEBA	GATHIARY	9	2438	98,8	94,9	43,0	43,0	13,5	100	100	0	0	0	200
KOUSSANAR	KOUSSANAR	91	25183	95,8	71,2	39,1	51,4	46,3	100	50	0	50	0	200
DIANKE MAKHA	комоті	34	6467	38,3	85,2	34,4	86,8	20,2	0	100	0	100	0	200
SAGATTA GUETH	KANENE NDIOB	44	9096	100,0	75,1	39,1	46,9	10,3	100	100	0	0	0	200

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A	<u>.</u>		NOTES A	ATTRIBUEES		NIVEAU DE L	ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOINT	FCOLF	POSTE			DOINT	F601 F	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
BARKEDJI	THIARGNY	49	8038	68,4	68,9	16,7	92,7	0,0	50	50	0	100	0	200
BARKEDJI	THIEL	43	11528	57,4	72,1	26,9	96,0	0,0	50	50	0	100	0	200
SAGATTA DJOLOF	DEALI	39	17483	71,2	71,0	23,2	51,4	50,8	50	50	0	50	50	200
MAMPATIM	COUMBACARA	43	13014	70,3	89,1	35,5	73,4	39,4	50	100	0	50	0	200
MAMPATIM	MAMPATIM	47	14894	69,3	84,6	27,0	29,1	69,7	50	100	0	0	50	200
SARE BIDJI	THIETTY	26	4075	29,7	35,9	83,4	92,5	2,9	0	0	100	100	0	200
NDORNA	BOUROUCO	41	14135	48,5	92,1	0,0	85,2	5,8	0	100	0	100	0	200
VELINGARA	VELINGARA	71	16781	68,9	74,9	38,5	99,6	23,5	50	50	0	100	0	200
DAROU MINAM II	DAROU MINAM	27	15059	79,4	36,4	39,5	82,7	0,0	100	0	0	100	0	200
DAROU MINAM II	KHELCOM	15	5224	100,0	0,0	5,4	33,3	89,7	100	0	0	0	100	200
FONGOLEMBI	FONGOLEMBI	17	4967	89,1	100,0	44,9	49,1	21,8	100	100	0	0	0	200
DAKATELI	DAKATELI	15	6256	91,2	89,5	44,5	12,8	0,0	100	100	0	0	0	200
DAKATELI	THIANKOE	12	2916	95,6	84,2	0,0	0,0	28,9	100	100	0	0	0	200
DAR SALAM	ETHIOLO	13	3525	52,9	100,0	0,0	53,5	10,3	50	100	0	50	0	200
DAR SALAM	OUBADJI	7	1830	75,6	100,0	43,5	0,0	43,5	100	100	0	0	0	200
BEMBOU	MEDINA BAFFE	24	5785	85,2	94,6	16,5	39,2	36,7	100	100	0	0	0	200
DIAROUME	DIAROUME	30	10449	57,4	73,9	31,3	60,5	53,3	50	50	0	50	50	200
DIENDE	SAMA KANTA PEULH	26	3135	37,9	86,1	3,6	97,9	33,5	0	100	0	100	0	200
BELE	BELE	34	21511	63,8	59,5	22,6	56,0	42,2	50	50	0	50	0	150
KENIEBA	MADINA FOULBE	13	2148	60,0	72,3	0,0	51,4	0,0	50	50	0	50	0	150
KOULOR	KOULOR	44	10018	48,5	51,9	11,5	100,0	25,8	0	50	0	100	0	150
BOYNGUEL BAMBA	SINTHIOU	54	8835	77,3	32,4	16,0	31,7	52,1	100	0	0	0	50	150

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE A	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTES A	ATTRIBUEES		NIVEAU DE L	ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS		50015	POSTE					POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
	MAMADOU													
	BOUBOU													
KOUTHIABA WOLOF	KOUTHIA GUAYDI	25	7924	42,7	50,4	22,2	82,6	5,3	0	50	0	100	0	150
YANG YANG	MBOULA	34	9751	57,3	73,3	19,1	62,7	19,1	50	50	0	50	0	150
MBEDIENE	MBEDIENE	75	12148	66,9	59,6	25,3	68,9	29,7	50	50	0	50	0	150
MAMPATIM	BAGADADJI	67	15596	38,6	79,2	24,2	46,3	60,8	0	100	0	0	50	150
MAMPATIM	MEDINA CHERIF	52	11681	62,4	75,4	8,9	33,1	33,6	50	100	0	0	0	150
NIAMING	DINGUIRAYE	37	12263	55,3	62,1	0,0	0,0	74,9	50	50	0	0	50	150
NIAMING	KEREWANE	84	9224	31,0	71,5	32,7	76,6	41,2	0	50	0	100	0	150
	MEDINATOUL													
KATAKEL	SALAM II	38	16312	49,2	49,4	56,9	97,2	0,0	0	0	50	100	0	150
MISSIRAH WADENE	GAINTHE PATHE	43	17258	40,3	63,8	30,6	99,1	45,4	0	50	0	100	0	150
	KANDION													
BONA	MANGANA	25	4598	66,4	43,6	24,6	76,0	0,0	50	0	0	100	0	150
SINDIAN	DJIBIDIONE	10	2430	13,5	22,2	17,2	0,0	93,6	0	0	0	0	100	100
CAS-CAS	AERO-LAO	13	26079	32,7	77,8	13,8	42,5	16,4	0	100	0	0	0	100
	SINTHIOU BOCAR													
KOULOR	ALI	23	5218	30,9	42,7	0,0	100,0	0,0	0	0	0	100	0	100
DODJI	DODJI	51	13872	46,7	66,7	15,4	69,9	0,5	0	50	0	50	0	100
DODJI	LAGBAR	25	7118	48,7	80,7	35,1	45,7	0,0	0	100	0	0	0	100
YANG YANG	MBEULEUKHE	25	5596	23,4	41,9	15,7	76,3	22,1	0	0	0	100	0	100
K. MOMAR SARR	SYER	25	8082	40,1	74,9	12,2	56,2	29,0	0	50	0	50	0	100

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE	AYANT						
		NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A	<u>.</u>		NOTES /	ATTRIBUEES	SELON LE	E NIVEAU DE L	ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS			POSTE					POSTE			D'ACCES
				POINT	ECOLE	DE			POINT	ECOLE	DE			
				D'EAU	PRIMAIRE	SANTE	COMMERCE	ROUTE	D'EAU	PRIMAIRE	SANTE		ROUTE	
NDORNA	NDORNA	39	31644	53,0	66,0	14,0	29,8	29,8	50	50	0	0	0	100
KATAKEL	DIAMAGADIO	36	22927	34,1	56,3	45,8	69,3	33,8	0	50	0	50	0	100
LOUR ESCALE	RIBOT ESCALE	42	14608	32,2	64,6	28,3	69,9	29,0	0	50	0	50	0	100
DAR SALAM	DAR SALAM	20	4142	58,6	74,0	14,3	46,7	24,7	50	50	0	0	0	100
BOGHAL	BOGHAL	30	10835	33,4	58,2	26,5	61,7	48,7	0	50	0	50	0	100
BOGHAL	TANKON	29	14695	73,6	60,3	15,5	37,8	21,2	50	50	0	0	0	100
BALA	GOUMBAYEL	24	5223	45,2	64,7	23,4	49,1	28,4	0	50	0	0	0	50
SAGATTA DJOLOF	BOULAL	60	11936	27,3	63,3	23,9	41,5	48,6	0	50	0	0	0	50
K. MOMAR SARR	CANDE	37	11992	37,6	55,0	21,0	48,4	17,7	0	50	0	0	0	50
DIAROUME	DIAMBATY	44	6060	54,8	48,8	0,0	0,0	0,0	50	0	0	0	0	50
YANG YANG	TESSEKRE FORAGE	30	9557	34,2	35,5	38,1	49,3	30,0	0	0	0	0	0	0
SARE COLY FALE	KANDIAYE	79	14296	23,5	42,4	8,1	15,2	46,4	0	0	0	0	0	0
DIAROUME	FAOUNE	16	5183	38,1	38,9	16,3	38,5	37,0	0	0	0	0	0	0

Tableau 2 : Accès aux services sociaux de base et fonctionnalité des services

		VARIATI	ON de la por	oulation av	pte de	I	Popula	ation		
					onnalité)			a	yant a	accès
				POSTE						
Dágian	Domulation	POINT	ECOLE	DE		_		DAE	DAE	Variation
Région	Population	D'EAU	PRIMAIRE	SANTE	COMMERCE	ROUTE	Total	PAE	PAF	Variation
DAKAR	67886	0,0%	0,0%	3,7%	0,0%	0,0%	0,7%	100,0	99,3	0,7%
ZIGUINCHOR	365415	2,3%	0,5%	9,8%	0,0%	0,0%	2,5%	91,9	89,7	2,4%
DIOURBEL	1069396	1,2%	0,5%	0,7%	0,0%	0,2%	0,5%	87,8	87,3	0,5%
SAINT-LOUIS	485630	6,2%	0,8%	0,0%	0,0%	0,6%	1,5%	74,1	72,9	1,6%
TAMBACOUNDA	487811	9,1%	0,9%	8,5%	0,0%	16,8%	7,1%	67,6	63,5	6,0%
KAOLACK	524764	5,4%	0,2%	0,7%	0,0%	0,9%	1,4%	77,5	76,5	1,4%
THIES	881468	6,2%	0,0%	0,4%	0,0%	0,8%	1,5%	89,0	87,6	1,5%
LOUGA	668865	2,3%	1,8%	1,9%	0,0%	2,5%	1,7%	69,6	68,4	1,6%
FATICK	596981	3,6%	0,0%	3,7%	0,0%	0,0%	1,5%	84,6	83,5	1,4%
KOLDA	456193	5,0%	0,5%	1,5%	0,0%	0,8%	1,6%	66,9	65,9	1,5%
MATAM	436128	2,9%	0,0%	1,2%	0,0%	0,5%	0,9%	85,5	84,8	0,9%
KAFFRINE	470580	6,4%	0,7%	1,8%	0,0%	5,6%	2,9%	66,3	64,5	2,7%
KEDOUGOU	105111	4,8%	1,5%	3,3%	0,0%	1,6%	2,3%	66,3	64,8	2,2%
SEDHIOU	351819	10,7%	0,2%	14,5%	0,0%	0,5%	5,2%	76,1	72,9	4,3%
Total	6968047	4,7%	0,5%	2,9%	0,0%	2,2%	2,1%	79,2	77,8	1,8%

PAE : Proportion de la population ayant accès selon l'existence

PAF : Proportion de la population ayant accès selon l'existence et la fonctionnalité

Tableau 3 : Proportion de la population ayant accès aux services sociaux ciblés et indice d'accès global dans les CR pauvres

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE	AYANT	NOTE	ES ATTRIBUE	ES SELON L	E NIVEAU DE I	-'ACCES	
ARRONDISSEMENT	COMMUNAUTE RURALE	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE D'HABITANTS	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	POSTE DE SANTE	COMMERCE	ROUTE		ECOLE PRIMAIRE	POSTE DE SANTE	COMMERCE		D'ACCES
KAEL	KAEL	38	6397	73,1	42,8	61,5	70,5	78,0	50	0	50	50	100	250
N'DAME	MISSIRAH	19	5724	79,9	49,9	46,3	97,9	72,9	100	0	0	100	50	250
	N'DOGA			,			,							
MAKACOULIBANTANG	BABACAR	82	21106	80,6	83,1	40,6	39,3	56,9	100	100	0	0	50	250
KOUTHIABA WOLOF	PASS KOTO	31	9408	94,7	94,4	15,6	52,7	43,6	100	100	0	50	0	250
MEDINA-SABAKH	KAYEMOR	23	18801	36,1	86,4	50,7	100,0	49,1	0	100	50	100	0	250
PAOSKOTO	POROKHANE	59	24882	46,2	94,9	59,9	99,8	37,8	0	100	50	100	0	250
	KEUR MABA													
WACK-NGOUNA	DIAKHOU	56	23764	46,1	98,1	70,0	100,0	7,3	0	100	50	100	0	250
	K.													
WACK-NGOUNA	MANDONGO	19	6426	64,2	97,0	45,5	100,0	30,8	50	100	0	100	0	250
NGUELOU	NGUELOU	10	5438	100,0	100,0	0,8	72,1	0,0	100	100	0	50	0	250
NIAKHENE	N'GANDIOUF	98	25308	95,9	71,4	33,7	70,8	66,9	100	50	0	50	50	250
DAROU MOUSTY	MBADIANE	36	10228	82,2	72,5	23,5	76,5	37,9	100	50	0	100	0	250
	BADEGNE													
NDANDE	OUOLOF	72	14795	95,6	72,0	35,4	99,7	33,7	100	50	0	100	0	250
NDANDE	KAB GAYE	40	11399	80,7	70,0	29,6	96,4	10,6	100	50	0	100	0	250
NDANDE	THIEPPE	81	15845	71,0	86,9	36,1	100,0	0,0	50	100	0	100	0	250
BARKEDJI	GASSANE	42	17933	59,8	81,5	32,4	100,0	0,0	50	100	0	100	0	250
YANG YANG	KAMB	58	10774	78,3	78,4	15,2	65,2	29,3	100	100	0	50	0	250
MAMPATIM	DIALAMBERE	57	13620	43,5	87,4	31,2	57,9	76,5	0	100	0	50	100	250

				POURO	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE	AYANT						
	COMMUNAUTE	NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTE	S ATTRIBUE		E NIVEAU DE I	'ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	DOINT	50015	POSTE			DOINT	F601 F	POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
FAFACOUROU	FAFACOUROU	17	8007	96,3	99,3	10,1	52,2	38,3	100	100	0	50	0	250
PAKOUR	OUASSADOU	50	18962	58,3	92,9	43,0	68,3	71,3	50	100	0	50	50	250
ORKADIERE	BOKILADJI	31	32918	78,4	80,8	42,7	66,3	37,5	100	100	0	50	0	250
IDA MOURIDE	FASS THIKENE	32	15453	77,0	51,7	27,2	100,0	26,2	100	50	0	100	0	250
IDA MOURIDE	SALY ESCALE	67	23125	45,6	88,3	55,8	94,0	6,8	0	100	50	100	0	250
LOUR ESCALE	LOUR ESCALE	50	21633	56,5	72,6	26,7	90,5	51,0	50	50	0	100	50	250
BANDAFASSI	DINDIFELO	9	5504	32,1	100,0	53,9	100,0	0,0	0	100	50	100	0	250
KAEL	DAROU NAHIM	12	2744	35,0	46,0	25,5	85,9	78,7	0	0	0	100	100	200
	TAIBA													
KAEL	THIECKENE	9	1950	38,9	60,5	60,5	74,5	50,0	0	50	50	50	50	200
NDIAYE	RONKH	18	26639	64,5	70,9	33,3	70,2	64,5	50	50	0	50	50	200
CAS-CAS	MNDIATHBE	15	32607	53,3	66,6	49,4	60,7	55,0	50	50	0	50	50	200
GAMADJI SARE	GAMADJI SARE	14	25974	54,5	72,7	41,2	89,3	34,2	50	50	0	100	0	200
KENIEBA	SADATOU	21	11524	87,6	87,5	33,2	43,7	35,8	100	100	0	0	0	200
KENIEBA	GATHIARY	9	2438	98,8	94,9	43,0	43,0	13,5	100	100	0	0	0	200
KOUSSANAR	KOUSSANAR	91	25183	95,8	71,2	39,1	51,4	46,3	100	50	0	50	0	200
DIANKE MAKHA	комоті	34	6467	38,3	85,2	34,4	86,8	20,2	0	100	0	100	0	200
	KANENE													
SAGATTA GUETH	NDIOB	44	9096	100,0	75,1	39,1	46,9	10,3	100	100	0	0	0	200
BARKEDJI	THIARGNY	49	8038	68,4	68,9	16,7	92,7	0,0	50	50	0	100	0	200
BARKEDJI	THIEL	43	11528	57,4	72,1	26,9	96,0	0,0	50	50	0	100	0	200
SAGATTA DJOLOF	DEALI	39	17483	71,2	71,0	23,2	51,4	50,8	50	50	0	50	50	200

				POURO	ENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE	AYANT						
	COMMUNAUTE	NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTE	S ATTRIBUE		E NIVEAU DE I	ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	POINT	ECOLE	POSTE DE			POINT	ECOLE	POSTE DE			D'ACCES
				D'EAU	PRIMAIRE	SANTE	COMMERCE	ROUTE	D'EAU	PRIMAIRE		COMMERCE	ROUTE	
MAMPATIM	COUMBACARA	43	13014	70,3	89,1	35,5	73,4	39,4	50	100	0	50	0	200
MAMPATIM	MAMPATIM	47	14894	69,3	84,6	27,0	29,1	69,7	50	100	0	0	50	200
SARE BIDJI	THIETTY	26	4075	29,7	35,9	83,4	92,5	2,9	0	0	100	100	0	200
NDORNA	BOUROUCO	41	14135	48,5	92,1	0,0	85,2	5,8	0	100	0	100	0	200
VELINGARA	VELINGARA	71	16781	68,9	74,9	38,5	99,6	23,5	50	50	0	100	0	200
	DAROU													
DAROU MINAM II	MINAM	27	15059	79,4	36,4	39,5	82,7	0,0	100	0	0	100	0	200
DAROU MINAM II	KHELCOM	15	5224	100,0	0,0	5,4	33,3	89,7	100	0	0	0	100	200
FONGOLEMBI	FONGOLEMBI	17	4967	89,1	100,0	44,9	49,1	21,8	100	100	0	0	0	200
DAKATELI	DAKATELI	15	6256	91,2	89,5	44,5	12,8	0,0	100	100	0	0	0	200
DAKATELI	THIANKOE	12	2916	95,6	84,2	0,0	0,0	28,9	100	100	0	0	0	200
DAR SALAM	ETHIOLO	13	3525	52,9	100,0	0,0	53,5	10,3	50	100	0	50	0	200
DAR SALAM	OUBADJI	7	1830	75,6	100,0	43,5	0,0	43,5	100	100	0	0	0	200
BEMBOU	MEDINA BAFFE	24	5785	85,2	94,6	16,5	39,2	36,7	100	100	0	0	0	200
DIAROUME	DIAROUME	30	10449	57,4	73,9	31,3	60,5	53,3	50	50	0	50	50	200
	SAMA KANTA													
DIENDE	PEULH	26	3135	37,9	86,1	3,6	97,9	33,5	0	100	0	100	0	200
BELE	BELE	34	21511	63,8	59,5	22,6	56,0	42,2	50	50	0	50	0	150
	MADINA													
KENIEBA	FOULBE	13	2148	60,0	72,3	0,0	51,4	0,0	50	50	0	50	0	150
KOULOR	KOULOR	44	10018	48,5	51,9	11,5	100,0	25,8	0	50	0	100	0	150
BOYNGUEL BAMBA	SINTHIOU	54	8835	77,3	32,4	16,0	31,7	52,1	100	0	0	0	50	150

				POUR	CENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE	AYANT						
	COMMUNAUTE	NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A			NOTE	S ATTRIBUE		E NIVEAU DE I	ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	POSTE DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	POSTE DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	D'ACCES
	MAMADOU													
	BOUBOU													
	KOUTHIA													
KOUTHIABA WOLOF	GUAYDI	25	7924	42,7	50,4	22,2	82,6	5,3	0	50	0	100	0	150
YANG YANG	MBOULA	34	9751	57,3	73,3	19,1	62,7	19,1	50	50	0	50	0	150
MBEDIENE	MBEDIENE	75	12148	66,9	59,6	25,3	68,9	29,7	50	50	0	50	0	150
MAMPATIM	BAGADADJI	67	15596	38,6	79,2	24,2	46,3	60,8	0	100	0	0	50	150
	MEDINA													
MAMPATIM	CHERIF	52	11681	62,4	75,4	8,9	33,1	33,6	50	100	0	0	0	150
NIAMING	DINGUIRAYE	37	12263	55,3	62,1	0,0	0,0	74,9	50	50	0	0	50	150
NIAMING	KEREWANE	84	9224	31,0	71,5	32,7	76,6	41,2	0	50	0	100	0	150
	MEDINATOUL													
KATAKEL	SALAM II	38	16312	49,2	49,4	56,9	97,2	0,0	0	0	50	100	0	150
	GAINTHE													
MISSIRAH WADENE	PATHE	43	17258	40,3	63,8	30,6	99,1	45,4	0	50	0	100	0	150
	KANDION													
BONA	MANGANA	25	4598	66,4	43,6	24,6	76,0	0,0	50	0	0	100	0	150
SINDIAN	DJIBIDIONE	10	2430	13,5	22,2	17,2	0,0	93,6	0	0	0	0	100	100
CAS-CAS	AERO-LAO	13	26079	32,7	77,8	13,8	42,5	16,4	0	100	0	0	0	100
	SINTHIOU													
KOULOR	BOCAR ALI	23	5218	30,9	42,7	0,0	100,0	0,0	0	0	0	100	0	100
DODJI	DODJI	51	13872	46,7	66,7	15,4	69,9	0,5	0	50	0	50	0	100

				POUR	ENTAGE DE	LA POPULA	ATION RURALE	AYANT						
	COMMUNAUTE	NOMBRE DE	NOMBRE			ACCES A	1		NOTE	S ATTRIBUE	ES SELON L	E NIVEAU DE I	ACCES	INDICE
ARRONDISSEMENT	RURALE	VILLAGES	D'HABITANTS	_		POSTE					POSTE			D'ACCES
				POINT D'EAU	PRIMAIRE	DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	DE	COMMERCE	POLITE	
DODJI	LAGBAR	25	7118	48,7	80.7	35,1	45,7	0,0	0	100	O O	O	0	100
YANG YANG	MBEULEUKHE	25	5596	23,4	41,9		76,3	22,1	0	0	0	100	0	-
K. MOMAR SARR	SYER	25	8082	40,1	74,9		56,2	29,0	0	50	0	50	0	-
NDORNA	NDORNA	39	31644	53,0		-	29,8	29,8	50	50	0	0	0	100
KATAKEL	DIAMAGADIO	36	22927	34,1	56,3	45,8	69,3	33,8	0	50	0	50	0	100
LOUR ESCALE	RIBOT ESCALE	42	14608	32,2	64,6	28,3	69,9	29,0	0	50	0	50	0	100
DAR SALAM	DAR SALAM	20	4142	58,6	74,0	14,3	46,7	24,7	50	50	0	0	0	100
BOGHAL	BOGHAL	30	10835	33,4	58,2	26,5	61,7	48,7	0	50	0	50	0	100
BOGHAL	TANKON	29	14695	73,6	60,3	15,5	37,8	21,2	50	50	0	0	0	100
BALA	GOUMBAYEL	24	5223	45,2	64,7	23,4	49,1	28,4	0	50	0	0	0	50
SAGATTA DJOLOF	BOULAL	60	11936	27,3	63,3	23,9	41,5	48,6	0	50	0	0	0	50
K. MOMAR SARR	CANDE	37	11992	37,6	55,0	21,0	48,4	17,7	0	50	0	0	0	50
DIAROUME	DIAMBATY	44	6060	54,8	48,8	0,0	0,0	0,0	50	0	0	0	0	50
	TESSEKRE													
YANG YANG	FORAGE	30	9557	34,2	35,5	38,1	49,3	30,0	0	0	0	0	0	0
SARE COLY FALE	KANDIAYE	79	14296	23,5	42,4	8,1	15,2	46,4	0	0	0	0	0	0
DIAROUME	FAOUNE	16	5183	38,1	38,9	16,3	38,5	37,0	0	0	0	0	0	0